This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

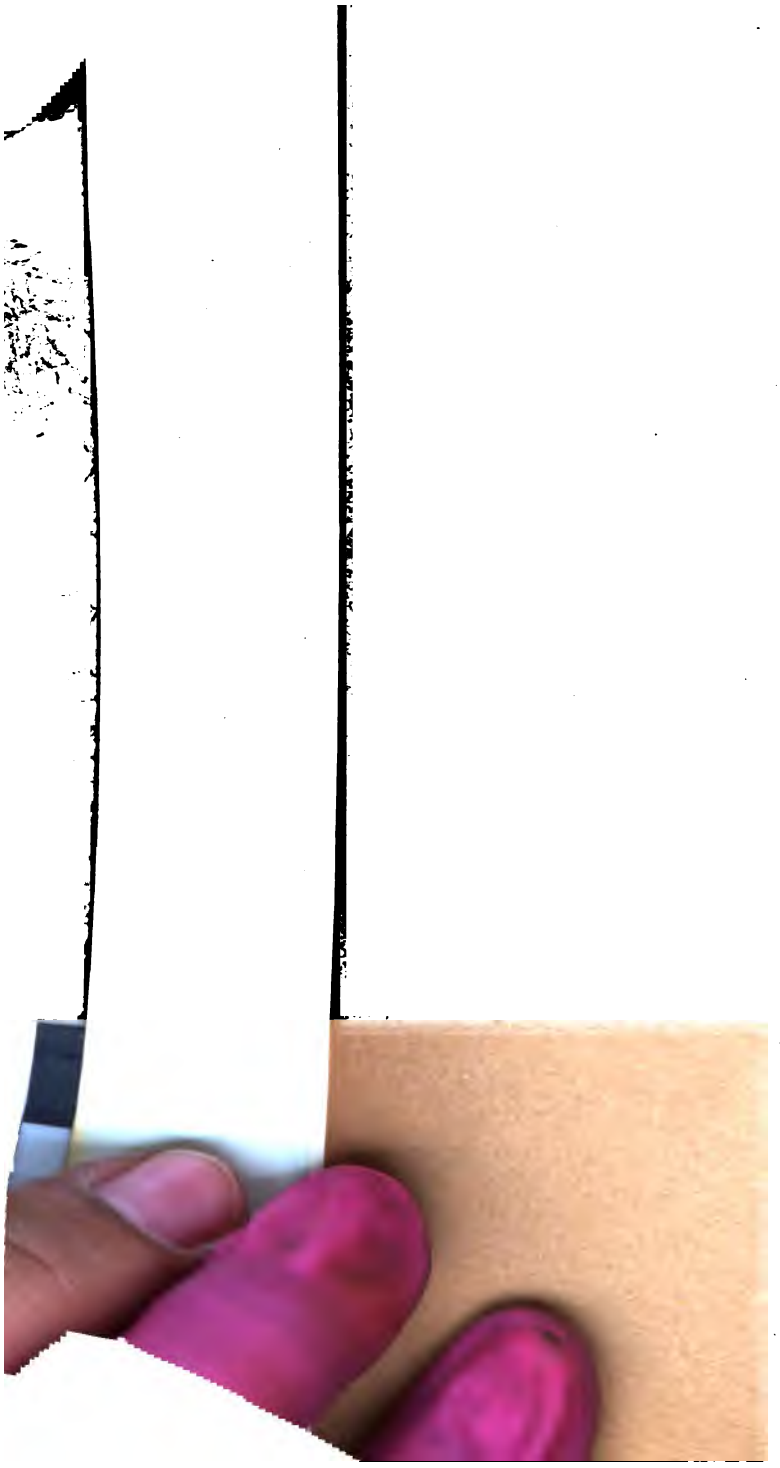

nbres de l'Institut, de l'Université, de
'École des Hautes-Études, et placée sou
été historique, est publiée par les soins d
M. Giry, Jalliffier, Langlois, Lavisse, J
nier, Prou, Thévenin et Thomas.

ose d'éditions de sources historiques i
ques, biographies, documents divers,
es propres à éclairer l'histoire d'une ép
grande institution.

aucune période ni aucun pays, l'histoi
y occuper la place principale. Chaq
un volume, publié séparément, dont
s à la collection, est établi à raison
ression, sans que le prix des publi
épasser la somme de 10 francs.
e autres personnes aux étudiants, il
ouscription ne devait pas être plus
este vendu séparément.

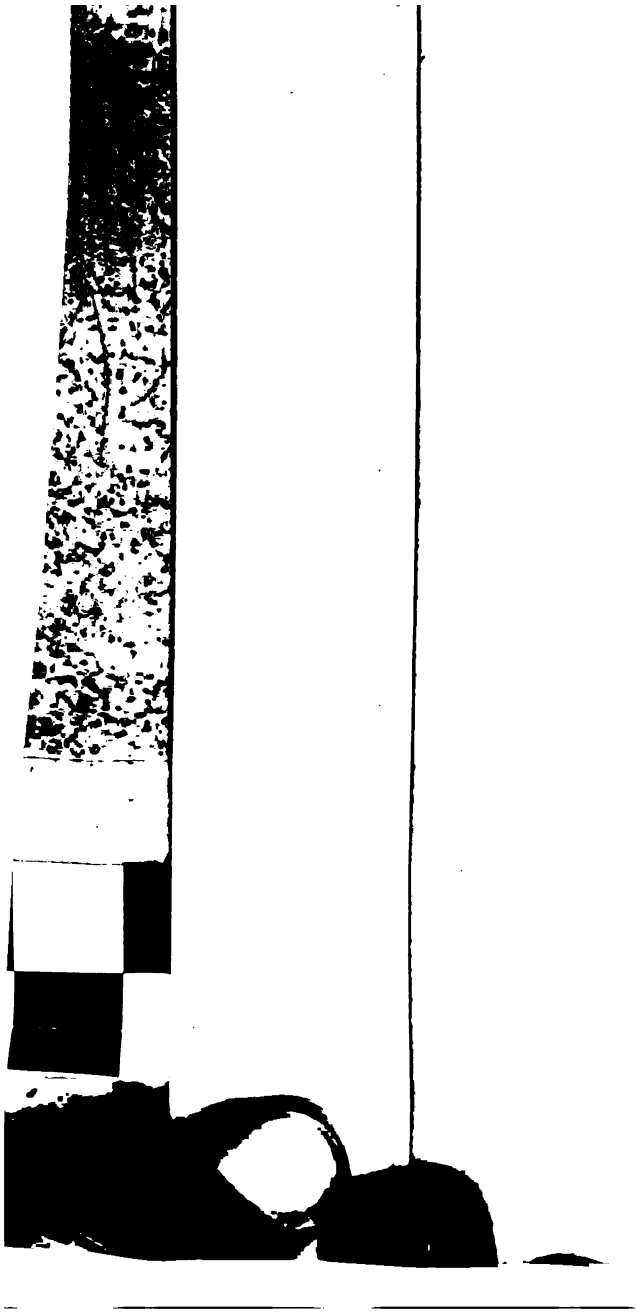

EUDES DE SAINT-MAUR, *Vie de Bouc*
dôme, de Corbeil, de Melun et de Paris
BOUREL DE LA RONCIÈRE (fasc. 13).....
Pour les souscripteurs à la collection

Liber miraculorum sancte Fidis, publié d'a
de Schlestadt, avec une introduction
BOUILLET (fasc. 21).....
Pour les souscripteurs à la collectio

HARIULF, *Chronique de l'abbaye de Saint-H*
Ferdinand LOT (fasc. 17).....
Pour les souscripteurs à la collectio

SUGER, *Vie de Louis le Gros* suivie de *l'H*
par A. MOLINIER (fasc. 4); ne se vend pl
Pour les souscripteurs à la collection

GALBERT DE BRUGES, *Histoire du meur*
Flandre (1127-1128) suivie de poésies c
PIRENNE (fasc. 10).....
Pour les souscripteurs à la collection.

PIERRE DUBOIS, *De recuperatione Terre s*
rale du commencement du XIVe siècle
(fasc. 9).....
Pour les souscripteurs à la collection

Annales Gandenses (1296-1310), publiées
(fasc. 18).....
Pour les souscripteurs à la collection.

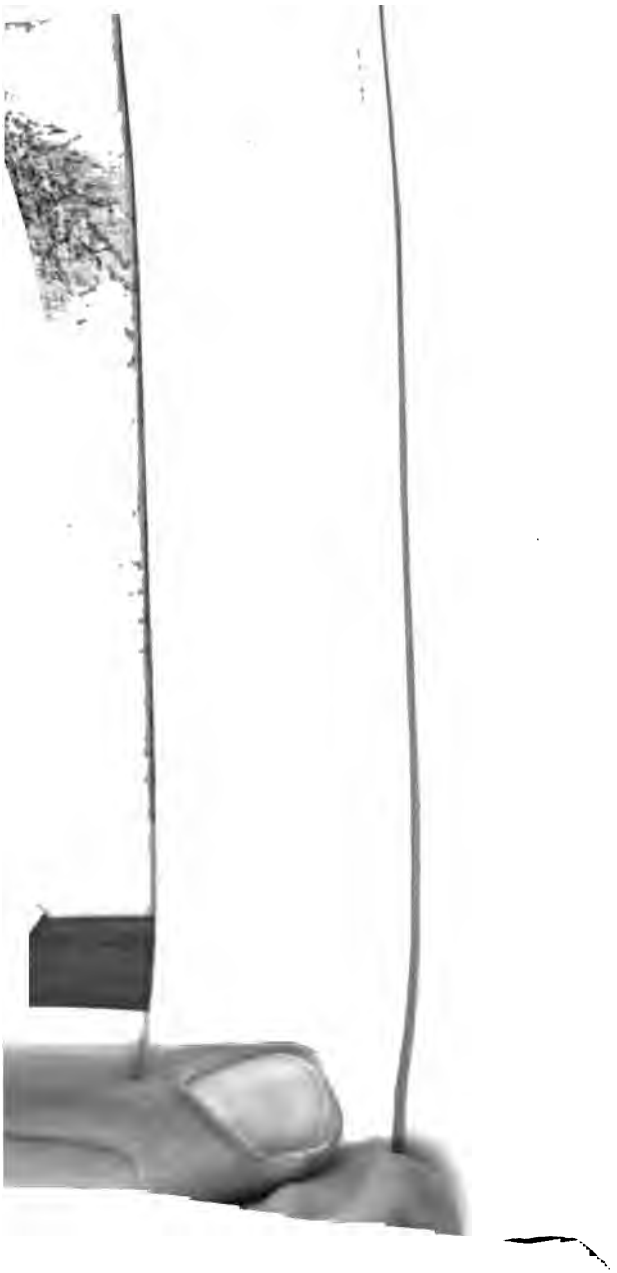

seur à l'École des Chartes, et A. VIDI

Monuments de l'histoire des abbayes de Sa
lieu, Tournus), publ. par M. A. GIRY,

FLODOARD, *Annales*, publiées par M. COU
ment des Manuscrits à la Bibliothèque

LÉTALD, *Le livre des miracles de saint M*
M. M. POËTE, bibliothécaire de la ville

Recueil d'Annales normandes, publié par
graphe

ANDRÉ DE FLEURY, *Vie de Gauzlin, ab*
archevêque de Bourges, publiée par M. A
des Chartes et de l'École des Hautes-Étu

HELGAUD, *Vie du roi Robert le Pieux*, publi
par M. F. SOEHNÉE, ancien membre de l'

GUIBERT DE NOGENT; *Histoire de sa vie*, publ
du Collège de France, et LEVILLAIN, arc
agrégé au lycée de Brest.

Gesta Innocentii III, publiés par M. Paul FA
lettres de Lille.

Extraits des chroniqueurs néerlandais relatifs
tion française, publiée par M. Frantz
lettres, bibliothécaire à la bibliothèque de

MICHEL DU BERNIS, *Chronique des comtes de*
TEAULT, archiviste aux Archives nationale

PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, publiés pa
VISTE-PALÉOGRAPHE.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règn
M. CARON, archiviste-paléographe.

slatifs ou judici
d'une époque ou
ıe catégorie de
s historiens, m
en dehors des h

choix des docu
de publier, nous
ments de travail
ıt depuis longte
hons ni les texte
: porté et se pc
araissent les pl
xplications dans
d'études nouvel
ır avec laquelle
e notre tentativ
urtout, où les
s avons recueil

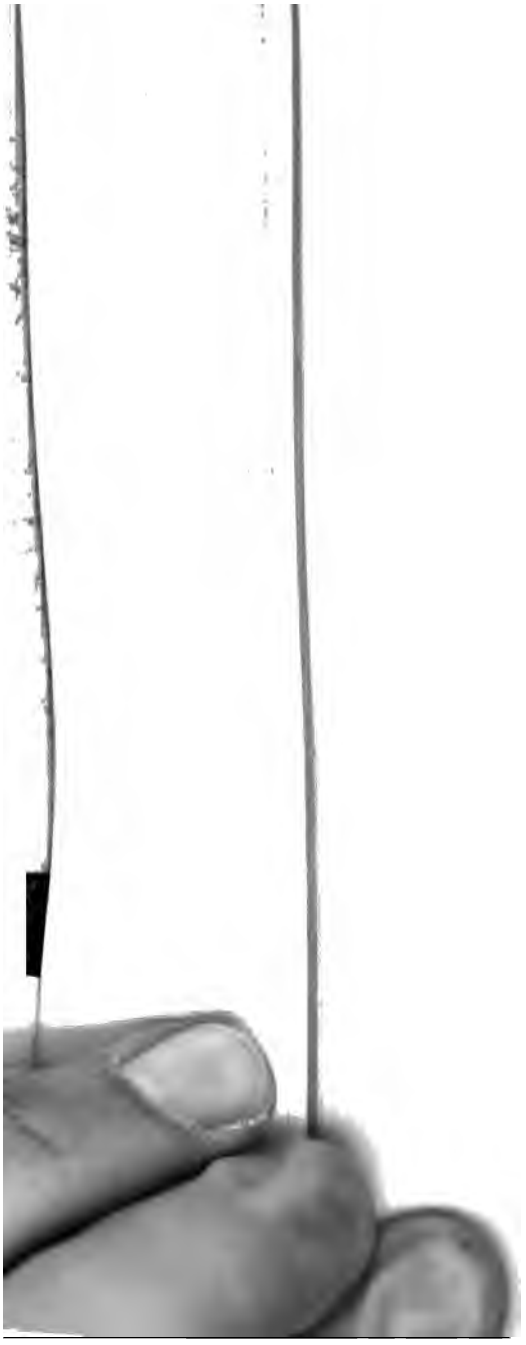

l'œuvre l'unité de la méthode et un
scientifique. En parlant d'unité dans
lons pas dire — et les volumes publiés
— que nous entendons imposer à nos
des procédés uniformes. Il nous a paru
cations, selon les textes qu'elle contient,
son individualité propre et que l'unité ré
à tous nos recueils des méthodes scient
les mieux appropriées. Un index alphabé
nécessaire aux éditions des chroniques, n
ment remplacé par des tables de matières,
bétiques, dans des recueils de textes, comr
MM. Thévenin, Langlois et Cosneau. Les
peuvent être très rares dans des textes relati
ceux de Raoul Glaber et de Suger, ou souv
duits comme celui de Grégoire de Tours, nc
traire, indispensables pour les lettres si souv
Gerbert. Les biographies de Grégoire de Tou
de Suger, sont assez connues pour qu'il ait
rappeler seulement les faits principaux; celle
traire, demandait à être écrite avec détail, ca
de justifier les dates attribuées à chacune de s

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

chions même pas de chron
rance au Moyen-Age qui
être comparée. Nous n'av
vé le manuscrit original
t connue renferme des nég
elques erreurs portant sur
fres qui marquent les effe
nombre de ces erreurs a é
noine De Smet, publiée en
des Chroniques de Flandr
sion royale d'histoire de B
insistons sur les défectuos
ıi ait été faite de ce texte
our la sotte et ridicule sa
ppées à un devancier, mai
mmission qui préside à

---

hronicorum Flandriæ, t. IV (Br
o. — *Chronique Artésienne*

bureau paléographique à la Commission royale adressée au président de ladite commission, ainsi conçue :

« J'ai l'avantage de vous envoyer la copie de
« chroniques dont l'une a été transcrite par mo
« un jeune homme, auquel, depuis plusieurs m
« des leçons de paléographie. La chronique qu'il
« celle dont j'ai joint l'analyse à mon dernier r
« trouve cotée sous le numéro 14564 à la B
« royale. Elle contient la plus grande partie des é
« de Flandre sous Guy de Dampierre et je ne do
« M. le chanoine De Smet ne la trouve digne de fi
« sa collection des chroniques de Flandre. »

Cette lettre est suivie dans les Bulletins de la
sion d'une délibération ainsi conçue : « Les de
transmises par M. Gachet seront adressées à M
noine de Smet qui est chargé de la publication d
chronicorum Flandriæ. »

Or, la chronique copiée par le jeune élève *qui*

1, IIe série, tome II, p. 121-122.

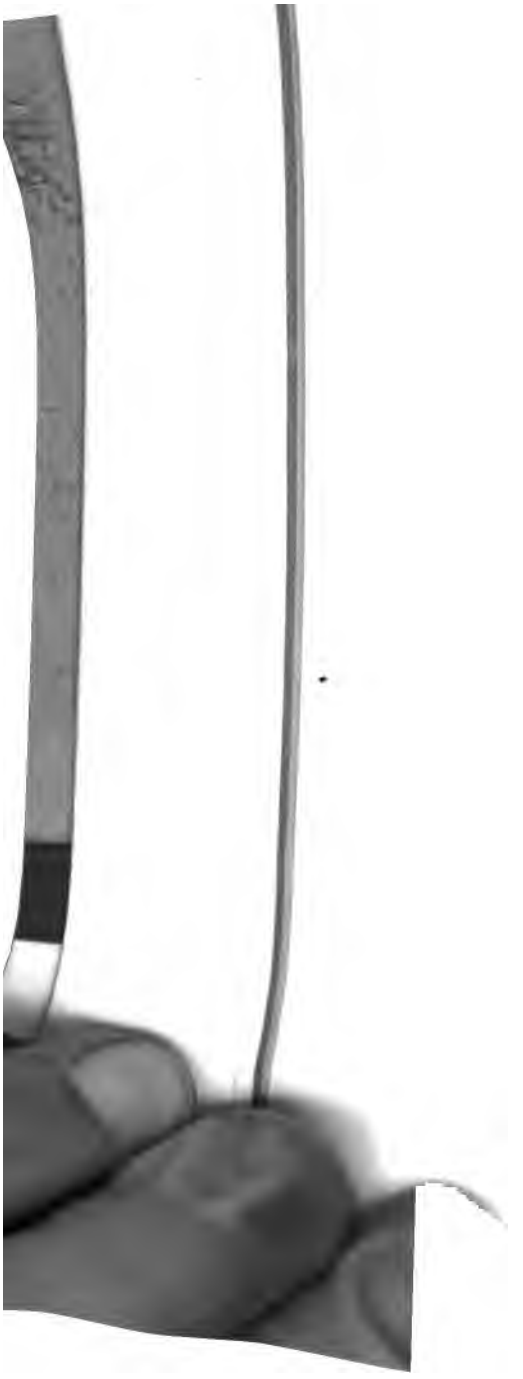

avoient fait soutiennent... » ; on lit d
tieument ».

Les erreurs de l'éditeur portant sur
particulièrement fâcheuses au point de
l'on pouvait faire de sa chronique. Dan
ten, De Smet met VI^c Flamands en ligne
de VI^m. Au combat d'Arques il n'en lais
tandis que le chroniqueur parle de XVI
sible différence. Il est vrai qu'ailleurs le
nous présente XV^m rangées de cavalerie,

Nous ne parlerons pas des fautes de le
les noms de personnes, elles sont extrêmem
Lorsque les erreurs ont pour sujet des no
les conséquences en sont plus graves car
ou déplacent le récit. On n'imprime pas
Tournay ou Courtray. P. 477, De Smet im
Douay ardirent Viteri... et une partie d

1. Dans les *Annales de la Société d'Émulation de B*
(1882), p. 69-296.

l langue de l'époque. C'est ainsi
« une yaue qui couroit à vu lès », au
« burent, mangerent et burent », au
nangerent et jurent » ; « à nous donn
né » ; « i verront », pour « juerront » ;
i dens », au lieu de « li deus » ; « (
lieu de « ens ès pakerès » ; etc. Qu
et à des notes, on peut dire que dan
'y en a pas.

ant nous devons notre gratitude au
râce à lui ce texte précieux est pub
te ans, des centaines d'érudits y ont
utiles. Sans lui, notre édition e
e soit, n'aurait pas vu le jour.

tinctes, toutes de la même main (1re
Les quatres premières parties sont
soin et ornées de miniatures contemp
la dernière partie, celle qui comprend
faite avec plus de négligence et san
volume sur parchemin, de 207 ff. (nc
pant les ff. 172-207). La reliure est e
peau blanche, avec des clous aux q
centre, et des fermoirs en cuivre qui sc

Le volume s'ouvre (ff. 1-15) par ur
çaise d'une lettre apocryphe d'Alexandr
merveilles des Indes [4].

---

1. Le manuscrit renferme trois œuvres différent
son numéro dans le catalogue.

2. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèqu*
Bourgogne, t. I, Résumé historique, Inventaire, n°
Leipzig, 1842, in-fol. L'ouvrage est anonyme, la prét
chal.

3. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*
221-222.

4. Cette lettre a été imprimée dès 1499. A propo
M. Paul Meyer écrit : « Les caractères de la langue in
France et il est probable que cette conclusion s'appl
la copie, mais à la version même ». Paul Meyer, *Alex*
la Littérature française au Moyen-Age (Paris, 1886, in

ment jusqu'au chap.

nil qui cheste oeuvre c
liront, salut en Nostr
doutoient de la genea
al.....
Toutes les fois que me:
ue li decret du siege l
me partie (ff. 162–1
ée des rois de F
u'à saint Louis, tra
exte précédent.
Charles li Caus et

---

partie qui porte dans

et les deux suivante
les *Grandes Chronic*
vol. in-12. La partie
l jusqu'à la 42e page

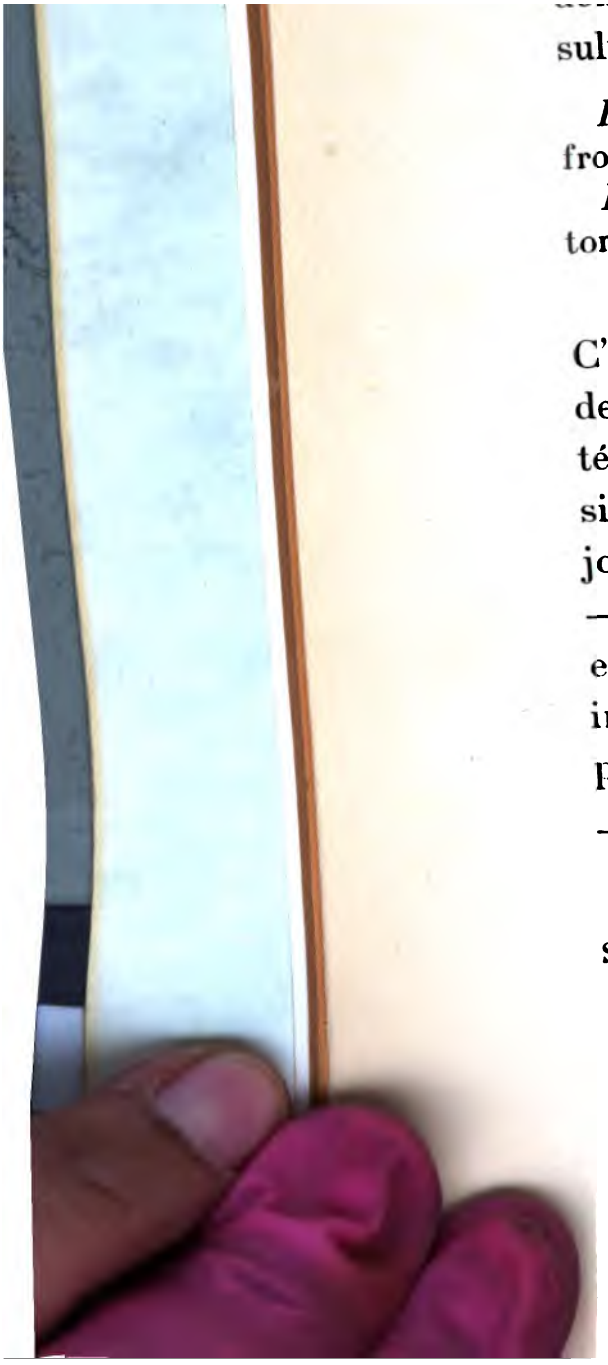

sulter le manuscrit lui-même [2].

Incipit : Veschi comment il est **avenu** froy de Buillon...

Explicit : « ... ne il n'entendoient **m** tort ».

Enfin vient notre chronique [3], **qui** C'est une copie avec quelques **ratures**, de temps après que l'original eut été **c** témoigne l'écriture qui est de la **prem** siècle [4]. C'est une copie qui n'est **malheu** jours très exacte, et lorsque les erreurs **po** — et l'on sait combien dans l'écriture erreurs de ce genre se commettent facile irréparables. Nous pouvons juger de la par les parties du texte qui reproduisent

---

1. *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. III (Bruxelles
2. *Récits d'un ménestrel de Reims au treizième s* Soc. de l'hist. de France, par Natalis de Wailly. Pari
3. Ms. 14564.
4. Cf. Léop. Delisle, *op. cit.*, p. 221, et Paul Meyer,

ur du texte d'une sa
qui peuvent se dégager de la chroniq
premier fait en ressort, c'est qu'il ét
artésien, et, selon toute probabilité de
-même. La place qu'Arras occupe dans
importance, hors de toute proportion a
it les autres localités. A la date du
ur parle d'un sermon de « maistres
nis, evesque d'Orliens », prononcé
it avoir assisté ; il a sans doute été
soudoyers à Arras vers la même
gens importants qui se trouvaient
nt que l'on négociait à Paris
idre et la France. Il faut songer
sur les faits les plus importants ;
manier que d'un habitant d'Arras.

pour les autres localités.

Le chroniqueur publie le
qu'Édouard Ier donna, le 31 janvier
clues par les plénipotentiaires franç
baye de Tournai, le 28 du même moi
et la teneur desdites trêves, d'après
le Bel adressé au comte d'Artois, et
est contenu dans un mandement de
bailli d'Arras lui enjoignant de veille
tion des trêves conclues. C'est donc
du chartrier du bailli d'Arras que le
ces documents.

Quand il parle d'un événement qui in
tants du royaume de France il mentio
les habitants d'Arras : « Et adont prise
estoient en Flandres de par le Roy, et b
et d'Arras et d'ailleurs, et bannire
royaume ».

On sait la rivalité qui existait entre A
aussi le chroniqueur critique-t-il volonti
habitants et des milices de Saint-Om
verent mauvaisement arbalestier de Sa

de l'Artois, non de ceux de
ingents envoyés des pays de l
e temps, il marque qu'il n'éta
ner : « Et de nos gens y eut
aint-Omer, mais des *nostres* n
ust de nom, ne aussi n'i eut-
ns à piet ».
dialecte, au témoignage si aut
t nettement le dialecte artésien
lérations nous ont permis de dc
ue, publiée par De Smet sous l
me de la guerre entre Philippe
e », de la nommer la *Chronique*
de cette appréciation a été reco
qui ont été amenés à s'occuper

---

r la bataille de *Courtrai*, dans les *Mémoire*
et Belles-Lettres (Savants étrangers), 1

et demie, voire deux ans
offre au contraire un enc
avec détail. Ce changem
après la bataille de Cour
suite de la retentissante
conçut le projet d'écrire
que c'est à partir de c
— pour nous servir de
temporain [2] — « par qu
les faits retraire.

Qui sont

tels qu'il les put rete
pas que cette seconde
et à mesure des évén
trouve des expressio

1. Julius Frederichs, *H*
Revue Critique, 6 juillet
de l'École des Chartes, 1
truction publique de Be
2. Geoffroi de Paris, *I*

a rédaction en 1304. La fin de l'annee
e vraisemblable.

lit la valeur de la *Chronique Artésienne* c
actitude. Cette valeur est affirmée par
instruit de tous les faits historiques c
e française au Moyen-Age, M. Félix
onique *Artésienne* doit encore fixer
autre point de vue, au point de vue
ite une place distinguée dans l'histoire
çaise. Par la composition même, l'
d'un simple chroniqueur. Partisan du
r ouvre son récit par le groupemen
bles, des actes publics conservés dan
ui établissent la suzeraineté du roi
re, puis il expose sommairement les d
ntre les rois de France et d'Angl

Flandre wallonne, XIV, 179-80.

mais séparés l'un de l'autre par des intervalle
et demie, voire deux ans. Le récit des anné
offre au contraire un enchaînement d'événem
avec détail. Ce changement dans le caract
après la bataille de Courtrai fait supposer q
suite de la retentissante victoire des Flamand
conçut le projet d'écrire le récit de la guerr
que c'est à partir de cette date qu'il ordor
— pour nous servir de l'expression d'un chr
temporain [2] — « par quoi il puisse faire récit
les faits retraire.

Qui sont en cest monde avenu

tels qu'il les put retenir ». Néanmoins no
pas que cette seconde partie elle-même ait é
et à mesure des événements non seulement
trouve des expressions comme « en che temp

---

1. Julius Frederichs, *Het museum*, juin 1896, p. 129-30. *Revue Critique*, 6 juillet 1896, p. 13. — Armand d'Herbo *de l'École des Chartes*, 1896, p. 720. — H. Vander Lind *truction publique de Belgique*, 1896, p. 276-278.
2. Geoffroi de Paris, *Dom Bouquet*, XXII, 89, vers 4-8

en 1304. La fin de l'année
lable.

r de la *Chronique Artésienne* c
Cette valeur est affirmée par
le tous les faits historiques c
se au Moyen-Age, M. Félix
Artésienne doit encore fixer
oint de vue, au point de vu
lace distinguée dans l'histoir
Par la composition même,
mple chroniqueur. Partisan d
e son récit par le groupem
es actes publics conservés
lissent la suzeraineté du r
is il expose sommairement l
les rois de France et d'A

---

lre wallonne, XIV, 179-80.

dis waaigniet sen vivre, et n'avoit onque
quant le were commencha, .x. lb., ne nus d
aussi ; mais il avoit tant de paroles et, d'
savoit si bel parler que ch'estoit une fine
pour chou li tisseran, li foulon et li tondeu
amoient, qu'il ne seust cose dire ne comm
fesissent ».

Et c'est ainsi que la *Chronique Artésienne*
un nouveau fleuron à la gloire littéraire d'
des lettres au XIIIe siècle, cité qui, en ce XIII
naître celui qui fut l'un des plus grands,
grand poète que la France ait produit, Adar
— qui voyait fleurir les Bretel, les Monnio
les Fastoul, les Gilbert de Berneville, et tant
délicieux ; — où les chansons politiques et
mêmes devenaient des œuvres d'art [1].

Les motets d'Arras étaient de si grand re
Dieu descendait du paradis pour venir les é

1. Voy. la remarquable édition des *Chansons et dit*
siècle, publiée par MM. Alfred Jeanroy et Henry Guy d
des Universités du Midi, fascicule II. Bordeaux, 1898, i

ontiers sur quelque chose
mieux terminer encore en
archiviste de la ville de D
ınt érudit artésien, des pr
ɔn voulu nous fournir. Nous
ɔir est de le dire, que sans e
ɔuvé moins à reprendre au
De Smet.

ɔUE TOURNAISIENNE

ée ci-après, parmi les notes, la
ɛgne de Philippe le Bel d'un
ce jour. Nous reproduisons ce
u règne de Philippe le Bel, p

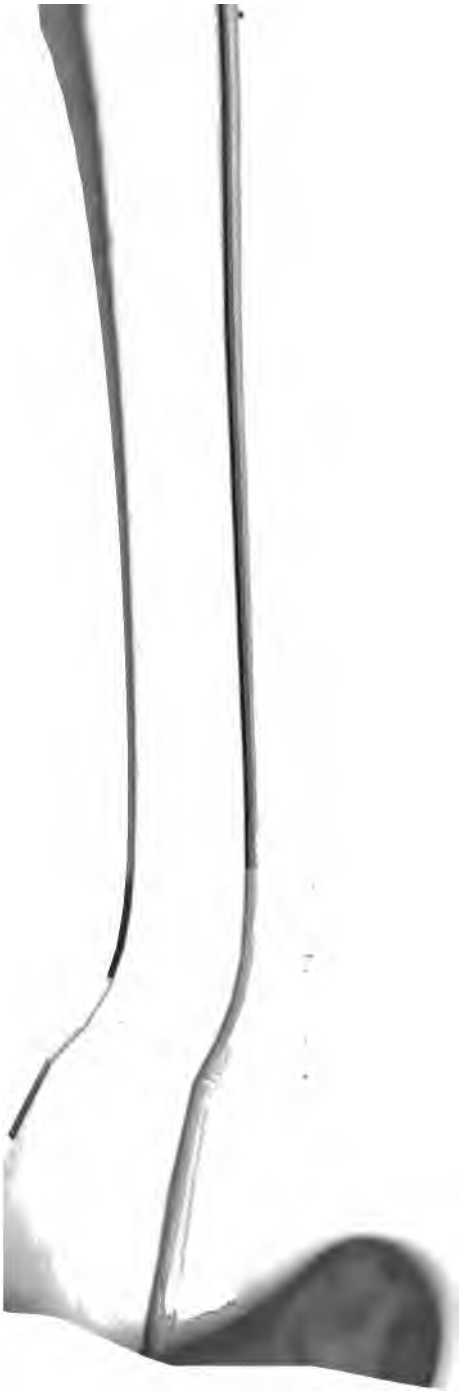

l'enchaînement. Lorsque les notes dont il
défaut, il suspend sa plume. Aussi sa
compose-t-elle d'une série de petits parag
lien entre eux et que sépare souvent, si l'on
faits dont il y est question, un espace de te
rable. On comprendra qu'une rédaction de c
beaucoup à désirer au point de vue littérair
point de vue historique elle offre une grande
jugera par les passages reproduits ci-après de
texte. Nous ne connaissons que par lui la d
la nomination de Jacques de Châtillon comn
de la Flandre. On y trouve l'explication la
sante, et qui est certainement exacte, de la b
de l'armée royale en septembre 1302. Elle c
renseignements précieux sur les mouvemer
dans les villes du nord de la France et de
commencement du XIVe siècle.

Le manuscrit est conservé à la Bibliothè
Bruxelles, ms. 7383. C'est un manuscrit su
ff., écrits au recto et au verso, sur deux co
*tur*e est du XVe siècle. Un autre manuscrit

...ance et le Grand Schis...
...422 le texte cesse d'ê...

...s les notes qui suiven...
...Spiegel historiaal de V...
...la première fois, avec
...t ami Gédéon Huet. O...
...Peut-être la production
...Courtrai mettra-t-elle
...éties de cet événemen...
...nais unanime à reconna...
...onique Artésienne.

...IV, p. 121.
...sion royale d'histoire, année ...
...Bibliothèque royale de Bru...
...Soc. hist. et littéraire de To...

...partie de la librairie primitive...
...à M. B. du Mortier, qui, j'ai ...
...d'y souligner à l'encre certain...
...s radiations et des corrections...
...que Artésienne.

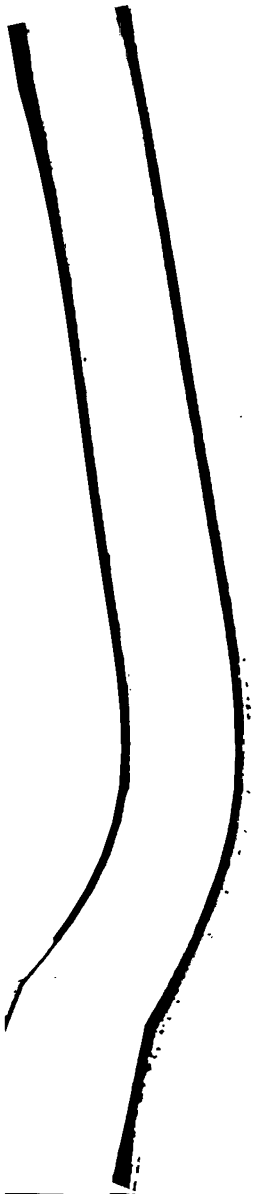

mais sépar[illegible] par

et demie, voire deux ans. Le récit des an

offre au contraire un enchaînement d'événe

avec détail. Ce changement dans le cara

après la bataille de Courtrai fait supposer

suite de la retentissante victoire des Flaman

conçut le projet d'écrire le récit de la gue

que c'est à partir de cette date qu'il ordo

— pour nous servir de l'expression d'un ch

temporain [2] — « par quoi il puisse faire réci

les faits retraire.

Qui sont en cest monde aven

tels qu'il les put retenir ». Néanmoins n

pas que cette seconde partie elle-même ait

et à mesure des événements non seulement

trouve des expressions comme « en che tem

1. Julius Frederichs, *Het museum*, juin 1896, p. 129-30
Revue Critique, 6 juillet 1896, p. 13. — Armand d'Herb
de l'École des Chartes, 1896, p. 720. — H. Vander Lind
truction publique de Belgique, 1896, p. 276-278.
2. Geoffroi de Paris, *Dom Bouquet*, XXII, 89, vers 4-

volontiers sur quelqu
ons mieux terminer en
art, archiviste de la vill
savant érudit artésien,
bien voulu nous fourni
levoir est de le dire, que
trouvé moins à reprend
ne De Smet.

IQUE TOURNAISIENN

---

mée ci-après, parmi les n
règne de Philippe le B
à ce jour. Nous reproduis
au règne de Philippe le

défaut, il suspend sa plume. *Aussi sa c*
compose-t-elle d'une série de *petits paragr*
lien entre eux et que sépare souvent, si l'on c
faits dont il y est question, un espace de tem
rable. On comprendra qu'une rédaction de ce
beaucoup à désirer au point de vue littéraire,
point de vue historique elle offre une grande g
jugera par les passages reproduits ci-après de l'i
texte. Nous ne connaissons que par lui la date
la nomination de Jacques de Châtillon comme
de la Flandre. On y trouve l'explication la pl
sante, et qui est certainement exacte, de la brusc
de l'armée royale en septembre 1302. Elle donn
renseignements précieux sur les mouvements
dans les villes du nord de la France et de la F
commencement du XIVe siècle.

Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque
Bruxelles, ms. 7383. C'est un manuscrit sur pap
ff., écrits au recto et au verso, sur deux colonne
ture est du XVe siècle. Un autre manuscrit de

volontiers sur quelque cho
ons mieux terminer encore
rt, archiviste de la ville de
avant érudit artésien, des
bien voulu nous fournir. No
evoir est de le dire, que sans
trouvé moins à reprendre au
e De Smet.

QUE TOURNAISIENNE

---

née ci-après, parmi les notes,
règne de Philippe le Bel d
ce jour. Nous reproduisons
au règne de Philippe le Bel

picters, en ont fait une étude attentive, et les observations q
sont résultées nous ont été communiquées, à notre dem
avec infiniment d'obligeance. Comme cette édition de la C
nique *Artésienne* paraît dans la même collection, et que,
semblablement, les mêmes personnes posséderont l'un et l'
livre, nous croyons utile de noter ici les corrections qui
ont été signalées de divers côtés. Nous croyons qu'en prena
peine de les reporter sur l'édition des *Annales Gand*
on obtiendra un texte aussi bon qu'il est possible de l'établi

On nous permettra, tout d'abord, de répondre à deux o
tions d'un caractère général. La première nous a été très
sible. La critique allemande s'est plainte de ce que nous a
apprécié, dans notre introduction, l'édition précédemment d
par Lappenberg dans les *Monumenta Germaniæ historica*,
une sévérité excessive. En formulant des critiques nous n'
pas été guidé par un sentiment de vanité ridicule ou de p
tisme mal entendu; mais nous étions obligé de montre
défauts d'une édition publiée dans un recueil aussi répan
estimé que les *Monumenta*, pour justifier l'édition no
entreprise par la *Commission des textes*. Et nous avons ex
ces critiques avec d'autant plus de franchise que Lappe
lui-même avait critiqué, avec la plus grande rigueur, l'é
antérieure du chanoine De Smet, alors que cette édition c
tuait, sur la première impression du texte par Hartmann, u
grès beaucoup plus grand que le progrès réalisé par Lappe
sur De Smet.

nous avons reproduit ces va
des doutes sur quelqu'autre
bibliothèques l'édition des *M*
vous aviez reproduit les var
eût anéanti celle de Lappenb
é de vouloir assassiner, fût-ce
nos devanciers. On verra, p
texte, après avoir été épluché
t discuté que sur un très pet
roposées ne modifient le sen
ore, à ce passage, avons-nou
te les leçons de l'impression
l.

---

iæ historica, SS., XVI, 557.

de Gand est d'ailleurs bien préférable pour le sens g

P. XXII et suivantes. — M. d'Arbois de J
remarquer que les franciscains n'étaient pas des moines
donnons à tort cette dernière désignation à l'auteur
Gandenses.

P. XXX. — Dans son compte rendu publié par *Revu*
(1896, janvier, p. 99, n. 1), M. Auguste Molinier rappell
viaire des nobles est le poème bien connu d'Alain Charti
portion du manuscrit perdu des *Annales Gandenses* où
une copie partielle, ne pouvait, conséquemment, être
XVe siècle.

TEXTE DES *ANNALES GANDENSES*

P. 2. — M. Pirenne estime que les 11e-13e lignes, du
toris au mot *amen*, sont une interpolation par un moine
Cette opinion est vraisemblable sans pouvoir être soutenu
titude.

P. 3, troisième ligne. — Plusieurs critiques[1] s
demander la substitution du mot « intrante » qui se tr
manuscrit de Gand, au mot « mittenti », qui se trouve d
de Hambourg. Ce qui plaide en faveur du texte de Hamb
réalité des faits. Que l'on donne au mot « intrante » le se

1. M. Henri Pirenne et ses élèves ; M. von der Ropp dans
Litteraturzeitung (1er mai 1897), et un critique qui signe H
Litterarisches Zentralblatt (27 juin 1896).

et le féliciter ici, pr
mbourg, à « cordatis
ivons adopté. Il n'y
l'autre, il nous sembl
eauté au point de vue l
avons mis le point et
eu de le mettre après «
avec raison, M. Levillai
Brassart nous fait l'hon
uf Fossé, très voisins l
nt déjà cité par le chano
sium episcoporum vers 1
e siècle, changé son nom
il ne limitait nullement
que les villages situés s
imbaucourt, terre d'Empi
antes. — Le membre de
eruntque longo tempore, e
xistait dans le manuscrit «
n, aussi bien que par le mai
). C'est donc à tort que nc

---

pe le Bel en Flandre, p. 384–85

blatt propose *illucescente*, au lieu de « illuscente ». Ce s
ment beaucoup plus correct, mais les deux sources do
cente », illucere, se trouve dans la basse latinité, et l'or
ne doit pas se montrer trop sévère à ce point de vue v
chroniqueur du XIVe siècle.

P. 66, ligne 5. — Au lieu de « crudelius » les
portent « curialius », et M. Pirenne propose de laisser c
Voici le seul passage de la chronique où une version pro
rente de celle que nous avons adoptée, modifierait le se
signifierait d' « une manière plus courtoise ». « Les Flar
M. Pirenne, purent être en fait traités durement par les
mais ils s'attendaient sans doute à pis encore et trouvé
avait agi avec eux « curialius quam crediderant ». Cette
tion est ingénieuse, mais elle ne peut être admise car e
directement en contradiction avec la réalité des faits. Les
flamands s'étaient rendus au comte de Hollande sous l
expresse qu'ils seraient traités durant leur captivité avec
et selon leur rang. Or, en 1306, surgirent des difficult
comte de Hollande et les Flamands précisément parce q
sonniers en question se plaignaient vivement de ne pas
avec les égards qui leur avaient été garantis dans l'acte
moment où ils s'étaient rendus prisonniers. La cruelle dét
subissaient les Flamands captifs en Hollande produisit
emotion dans leur pays, la ville de Bruges intervint[1]. Dan

1. Les différents actes ont été publiés par De Smet, dens les
de l'Académie royale de Bruxelles, t. XVIII (1845), n-4°.

« decalibratam », donné
ble. Il s'agit encore ici d'un
s. Ne faut-il pas lire « dextr-
cellent ? La fausse lecture de
x du monde paléographique m
lerghem, archiviste de la vi.
minutieuses sur l'arme des co
estime que le mot « decalibra
decalibrata, nous fait-il l'honne
ns les *Annales Gandenses*, non l
celle du plançon à picot, que l'a
ction de plançon, bâton) mais
Van Velthem « gepinde staf », a
que le bâton, le plançon, le « s
st plus gros du haut que du bas,
ne, *décalibré*, qu'il a perdu son cal

DES *ANNALES GANDENSES*

. — Lire : 1er août 1299, au lieu

u et p. 121, notice NEUF—FOSSÉ.
ection à la page 37, note 2.

Note additionnelle à l'introduction de la Artésienne. — Une étude nouvelle que nous avons chronique, pour dresser la table et la carte géographiqu pagnent cette édition, nous a convaincu d'un fait qui no d'abord échappé. La transcription de la chronique Artés nue dans le ms. 14564 de la Bibliothèque de Bruxelles, à nous faire connaître cette chronique, n'est pas une t intégrale. Le scribe a omis des passages dont il est diffic l'importance, mais ces lacunes peuvent être constatées d'u indiscutable. P. 63 (de notre édition) un paragraphe co ce titre : « Ch'est comment il avint à Bouchain ». Or, suit, il n'est pas question de Bouchain. Le scribe a copié tronqué la suite. P. 87, nous lisons : « Et che sont li nons d qui y furent mort et pris, c'est assavoir : Willaumes d grant quantité d'autres ». Le scribe a remplacé l'énumé donnait l'auteur de la chronique par « et grant quantité En lisant attentivement la chronique on trouvera d'autr encore du fait que nous signalons; mais ces deux semblent

de Flandres

ieut :

su-Crist, presens
ndres et de Hayn
s presentes letres,
ble homme Thumas
aynau jadis, et d
e, sa femme, en ch

oie, quens de Fla
contesse, sa fem
venir que, après le
rsonement a no chi

---

cte, jusqu'à la date : M.
l, n° 1. Il a été publié pa
, 390.
, jusqu'à la date « .M. IIe.
ntesse de Flandre, est con
let, *Layettes du Trésor*

te, jusqu'à la date « .M. I
s sceaux du comte et d
at., J 536, n° 47 ; publ. par

sienne.

...ites et recomm...
par devant les pers. Et comme no requisissie...
recheust moy, Thumas, premierement, à sen h...
après çou, nous, quens, et le contesse, estiens...
de faire et de aemplir le fourme et les convenenc...
dites, se li drois de nos pers le disoit, — en ...
mesire li roys nous offri à faire droit estre dit seu...
devant dites par les pers. Et nous otroiames et co...
que de ches pers jugemens fust dis sur ches co...
per, il est assavoir : Pere houneravle Ansiaus, v...
Laon, Robers, vesques de Langres, et Nicholas, v...
Noion, séant d'une part [2], out traitiet et delibera...
gent, nous rendirent droit en cheste maniere : —
Thumas, devoie venir à l'oumage de mon seigne...
en chele fourme en lequele jou, contesse, estoie ...
seigneur le roy [3], quant mariage fu fais entre no...
mas, conte, et Jehanne, contesse, et estre tenu ...
convenenches et à aemplir icheles lesqueles jou, ...
avoie eu à mon seigneur le roy, et ens esqueles j...
tenue à lui, et mi hoir et mi successeur, et que j...

1. Ms. : *feu*. Corrigé d'après l'original latin : *suum*.
2. C'est-à-dire : siégeant à part ; l'original porte : *secedentes i...*
3. Orig. lat. : in qua ego comitissa femina eram domini regis.

viegne ! des convenenc
roy, d'une part, et nous,
e Senlis, et leur successeu
il s'en seront requis seur ch
ar lettres u par message mo
ité monseigneur le pape g
nent à nous et à nos succes
et à nos coagiteurs, et en t
e d'entredit en nos teres et
s et de nos favorables ; et ch
roient estre tenues, sans rel
e seroit amendé en le court
gement des pers de Franche.
gneur le roy seurtés et loiau
unités et de viles de Flandres
oir; lequel il est assavoir, se
venches contenues en cheste ch

-o et securitatum et conventionum post
dimplere.

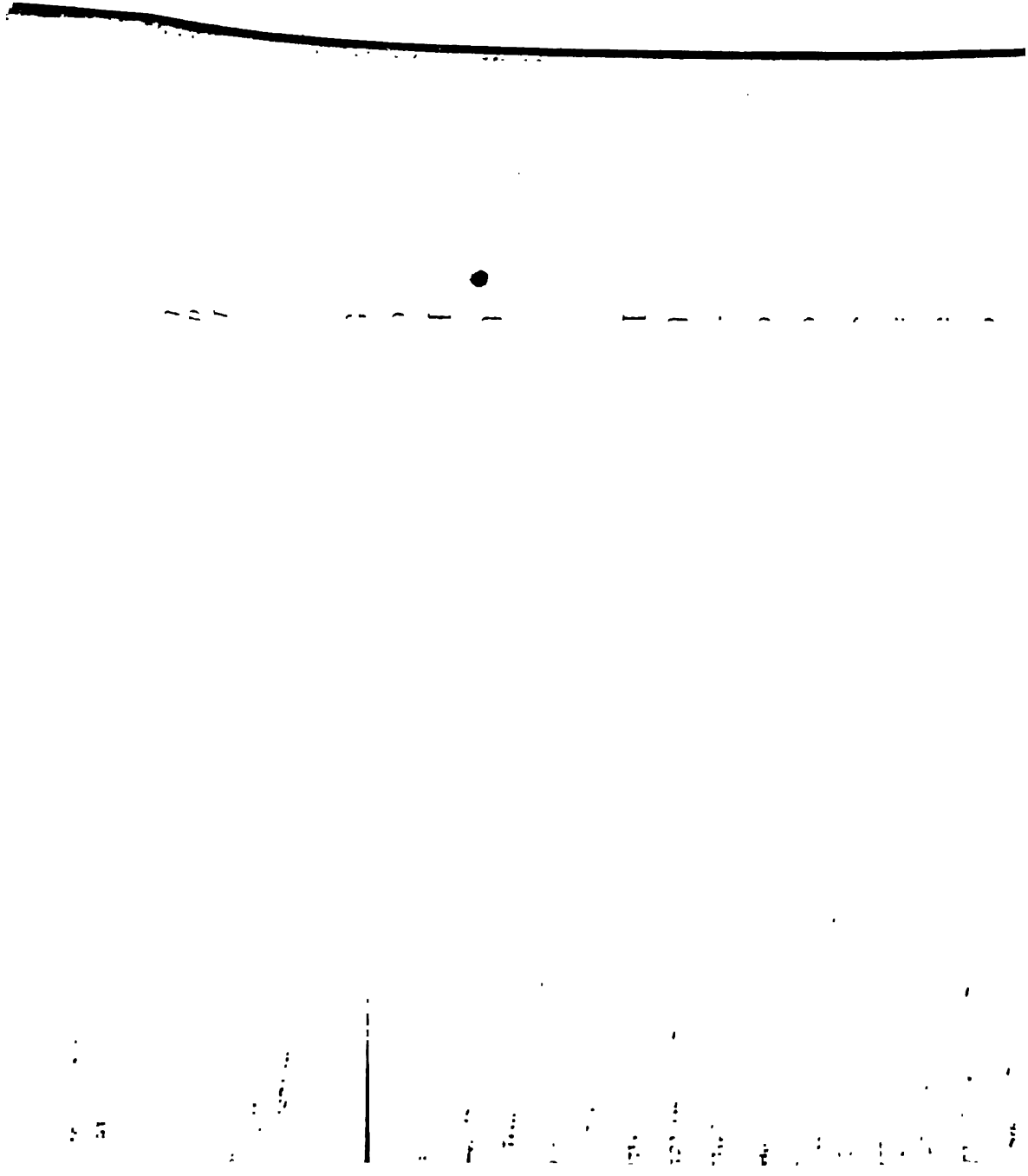

Che fut fait à Compiegne,
igneur .M. IIc. et .XXXVI

ıenches dessus escriptes, e
ɜnues, jou, Marguerite, co
roy Loeys, ai juré seur Sa
rmement et loiaument à
ıement et loiaument w
mi hoir et mi successeu
chou que toutes ches
ɜrpetuelment, jou ai ch
seel. Che fu fait à Pari
igneur .M. IIc. XLIIII.

ıvenenches dessus esc

---

atin sont omis dans la traduc

du comte et de la contesse d
Teulet, Layettes, II, 356-57.
nat., J 537, n° 54 ; publ. par

Che fut fait à Compiegne, en l'
igneur .M. IIc. et .XXXVII., el

ienches dessus escriptes, ensi co
enues, jou, Marguerite, contesse,
roy Loeys, ai juré seur Sains et
rmement et loiaument à warder.
mement et loiaument warder soi
mi hoir et mi successeurs en le co
r chou que toutes ches coses soie
erpetuelment, jou ai ches presen
seel. Che fu fait à Paris, en l'an d
eigneur .M. IIc. XLIIII -, el mois

nvenenches dessus escriptes, nou

---

latin sont omis dans la traduction donnée p

x du comte et de la contesse de Flandre, Arc
r *Teulet*, *Layettes*, II, 356-57.
h. nat., J 537, n° 54 ; publ. par Teulet, *Layett*

...dites. Nous, u no successeur, ne
monseigneur le roy, u ses hoirs, u ses freres, u med
royne se mere, ne leur hommes, traire en cause pou
coison d'aucune cose faite devant le pais faite jadis, e
del incarnation Nostre-Seigneur .M. II^c. et .XXVI., e
de jenvier [2], entre monseigneur le roy et moy, co
et Ferrant, jadis men mari, conte de Flandres,
mesires li roys devant dit, si hoir, u si frere, u me
le royne, se mere, u leur homme, ne demeurchent
en pais, tenant de toutes les coses desqueles me
roys Loeys, de clere memoire, pere du devant dit m
gneur le roy, et si homme, estoient tenant au jour
convenenche — faite avoec ledit Loeys roy, pere de ce
— de faire le delivranche ledit conte Ferrant, leque
faite à Meleun, en l'an del incarnation Nostre-Seigne
II^c. et .XXV., el mois d'avril [5]. Et ne demander

1. Orig. lat. : sine revocare eos.
2. Il existe de cet acte deux expéditions différentes, l'une et l'au
lées des sceaux du comte et de la comtesse de Flandre ; la premiè
de Paris, 1226, décembre (Arch. nat., J 533, n° 7) ; la seconde c
Lille, 1227, janvier (1226, v. st.), (Arch. nat., J 533, n° 8). Elles
publiées par Teulet, *Layettes*, II, 110-11.
3. Orig. lat. : quin.
4. Il s'agit de la « convenenche ».
5. Du 1er au 11 avril 1226. Cf. Petit-Dutaillis, *Étude sur la v
règne de Louis VIII*, p. 495. Orig. aux Arch. nat., J 533.

s avons ches presentes
t fait à Compiegne, en l'a
.M. IIc. et .XXXVII., el

s dessus escriptes, ensi cc
jou, Marguerite, contesse
oeys, ai juré seur Sains e
ent et loiaument à ward
nt et loiaument warder
oir et mi successeurem
u que toutes ches cose
uelment, jou ai ches
. Che fu fait à Paris, e
ur .M. IIc. XLIIII., e

ienches dessus escrip

---

sont omis dans la traducti

comte et de la contesse de
let, *Layettes*, II, 356-57.
t., J 537, n° 54 ; publ. par

1287, mars.

« Nous, eskievin et toutes le communautés de Courtray, faisons savoir à tous chiaus qui ches pre lettres verront que nous avons juré sur Sains, par les messages de exellent monseigneur Philippe, grace de Dieu roy de Franche, noble, à chou especial envoiés, ch'est assavoir par devant monseigneur Jal de Bouloingne, archediake de Terouane, clerc monse le roy, et par devant monseigneur Nicholon de lainnes [2], chevalier dudit monseigneur le roy, s'il a laquele cose Diex destourgne! que nostres sires, quens de Flandres et marquis de Namur, aloit en des convenenches faites jadis entre les predecesseurs monseigneur le roy de Franche, d'une part, et les cesseurs dudit conte, d'autre part, lesqueles convene nous avons oïes loiaument rechiter par les devant di sages, et avons entendu plainement, ensi comme ele contenues ès lettres d'ichelui conte, nous ne nous rons audit conte, ne presterons ayeue, ne consel; ain aerderons à monseigneur le roy devant nommé et hoirs, pour tout no pooir; et nous tenriens loiaument le conte devant dit, dusques atant que che seroit a

1. 1276, février. Original en latin publié par Warnkœnig-Gheld *toire de la Flandre*, I, 390.
2. Orig. latin : coram... domino Colardo de Molanis.
3. Ajouté d'après l'original latin.

seurs dudit conte
nvenenches jou ai
s messages et ai e
ont contenues ès l
e au devant dit co
roie, ains m'aerder
gneur le roy et à se
conte devant dit, d
le court monseign
he. Et en tesmoing
de men seel. Che
l., el mois de marc

rit seur cheste four
ers, ainsnés fiex au c
le Flandres, se sont

---

aux Arch. nat., J 542, n°
aux Arch. nat., J 542,
B.-*Lettres* (Savants étra

fois par monseigneur le roy, quant mesire li roy [illegible]
poursievir, — et retenue le fille dudit conte [1] devers n
gneur le roy, — mesire li roy le devantdit conte chest
laissiet aler en son pais, en deffendant à lui estre n
et de cheste fille et des autres toutes, et de toutes aloi
avoec le roy d'Engleterre et des autres anemis. Là
present mesire Jehans d'Acre, boutelliers de Fran
dus de Bourgongne, li archevesque de Rains, li vesq
Biauvais, li vesques de Loon [2], li vesques de Chaal
archevesques de Nerbonne, li vesques de Paris, li v
de Tournay, li vesques de Terouanne, et pluiseur
Fait à Paris, le samedi après le Candelier, en l
Nostre-Seigneur .M. II^{c}. IIII^{xx}. et .XIIII [3] ».

De rekief toutes les communités des viles de Fl
ont fait che sairement.

---

1. Philippine de Dampierre, fiancée à Édouard de Carnarvon, d'Édouard Ier, roi d'Angleterre.

2. L'évêque de Laon.

3. 1295, 5 févr. — L'original de cet acte, qui était en latin, n venu à notre connaissance. Une copie du XIVe siècle en est conser Archives du Nord, Godefr. 3648, et une copie moderne par les G aux Archives du royaume à Bruxelles, chartes restituées, car n° 657. Cet acte est également transcrit dans le procès-verbal 1297, 18 févr., Courtrai — de l'assemblée de Courtrai, publ. par Ke Lettenhove, *Histoire de Flandre*, II, 574-78. Aucun de ces docum donne la date complète de cet acte important, mais seulement la l'année : « M. CC. nonagesimo quarto ». La date complète ne se que dans la traduction ci-dessus donnée par la *Chronique Artésien*

holosane, Petragoricensis, Cat
ctonensis senescalliarum, in ter
illustrissimi domini nostri regis
elatifs à l'expédition de Robert
Archives du Pas-de-Calais, donn
à Angoulême, le 5 mai à Girond
Le 8 juin 1297 on le trouve enco
à Paris.
ncoln, nommé lieutenant du roi d'
e 1295 ; voy. la note suivante — Sur l
en Aquitaine de 1295 à 1297, voy. l
dle 153–54.
Portsmouth — d'Édouard Ier dési
tichemond, pour son lieutenant et
gne, publ. dans *Rymer* à la date.
douard Ier définissant les pouvoirs de
le au *Record Office*, rôles gascons, a
1. Jean de Bretagne fut remplacé co
ri de Lacy, comte de Lincoln, le 20 oct
Édouard Ier, à Westminster, *Record O*
ouard Ier, membr. 20.
illet, Portsmouth — d'Édouard Ier nomn
Aquitaine, dans *Rymer* à la date.
ur, 30 janvier ; batailles de Bonnut et de
sage de Nicolas Trevet relatif à la bataille

ante Purificationem, comes Lincolniensis
le Baiona reversi, Bellamgardam, que, obse
ria victualium laborabat, progredientes,
rent, cum appropinquarent silve, que per
bat, in duas se acies diviserunt : quarum

que possible.

Note additionnelle à l'introduction de la Chro Artésienne. — Une étude nouvelle que nous avons faite d chronique, pour dresser la table et la carte géographique qui a pagnent cette édition, nous a convaincu d'un fait qui nous ava d'abord échappé. La transcription de la chronique Artésienne nue dans le ms. 14564 de la Bibliothèque de Bruxelles, qui es à nous faire connaître cette chronique, n'est pas une transc intégrale. Le scribe a omis des passages dont il est difficile d'e l'importance, mais ces lacunes peuvent être constatées d'une m indiscutable. P. 63 (de notre édition) un paragraphe comme ce titre : « Ch'est comment il avint à Bouchain ». Or, dans suit, il n'est pas question de Bouchain. Le scribe a copié le ti tronqué la suite. P. 87, nous lisons : « Et che sont li nons des F qui y furent mort et pris, c'est assavoir : Willaumes de Ju grant quantité d'autres ». Le scribe a remplacé l'énumérati donnait l'auteur de la chronique par « et grant quantité d'a En lisant attentivement la chronique on trouvera d'autres encore du fait que nous signalons; mais ces deux semblent su

de Flandres et de Hayn
par ches presentes letres,
de noble homme Thumas
de Haynau jadis, et de
ont esse, sa femme, en ch

e Savoie, quens de Fla
nne, contesse, sa fem
et à venir que, après le
es personement a no chie

---

e cet acte, jusqu'à la date : M.
, J 541, n° 1. Il a été publié pa
ndre, I, 390.
et acte, jusqu'à la date « .M. IIe.
e la comtesse de Flandre, est cor
ar Teulet, *Layettes du Trésor*

cet acte, jusqu'à la date « .M.I
ellé des sceaux du comte et d
rch. nat., J 536, n° 47 ; publ. par

rem-
ue Artésienne.

par devant les pers. Et comme no requisissiemes
recheust moy, Thumas, premierement, à sen houm
après çou, nous, quens, et le contesse, estiens app
de faire et de aemplir le fourme et les convenenches
dites, se li drois de nos pers le disoit, — en le p
mesire li roys nous offri à faire droit estre dit seur l
devant dites par les pers. Et nous otroiames et cons
que de ches pers jugemens fust dis sur ches cose
per, il est assavoir : Pere houneravle Ansiaus, ves
Laon, Robers, vesques de Langres, et Nicholas, ves
Noion, séant d'une part [2], out traitiet et deliberati
gent, nous rendirent droit en cheste maniere : —
Thumas, devoie venir à l'oumage de mon seigneu
en chele fourme en lequele jou, contesse, estoie h
seigneur le roy [3], quant mariage fu fais entre nou
mas, conte, et Jehanne, contesse, et estre tenu
convenenches et à aemplir icheles lesqueles jou,
avoie eu à mon seigneur le roy, et ens esqueles j
tenue à lui, et mi hoir et mi successeur, et que j

1. Ms. : *feu*. Corrigé d'après l'original latin : *suum*.
2. C'est-à-dire : siégeant à part; l'original porte : *secedentes*
3. Orig. lat. : in qua ego comitissa femina eram domini regis.

viegne : des
roy, d'une part, et no
e Senlis, et leur succe
il s'en seront requis seu
ar lettres u par message
rité monseigneur le pa
nent à nous et à nos s
et à nos coagiteurs, et
se d'entredit en nos te
rs et de nos favorables;
eroient estre tenues, sa
he seroit amendé en le
ugement des pers de F
igneur le roy seurtés e
munités et de viles de F
avoir; lequel il est assa
onvenches contenues en

---

vero et securitatum et conve
r adimplere.

royne se mere, ne leur hommes, traire en cause pou
coison d'aucune cose faite devant le pais faite jadis,
del incarnation Nostre-Seigneur .M. II^{c}. et .XXVI., e
de jenvier [2], entre monseigneur le roy et moy, co
et Ferrant, jadis men mari, conte de Flandres,
mesires li roys devant dit, si hoir, u si frere, u m
le royne, se mere, u leur homme, ne demeurchent
en pais, tenant de toutes les coses desqueles m
roys Loeys, de clere memoire, pere du devant dit r
gneur le roy, et si homme, estoient tenant au jou
convenenche — faite avoec ledit Loeys roy, pere de c
— de faire le delivranche ledit conte Ferrant, lequ
faite à Meleun, en l'an del incarnation Nostre-Seigr
II^{c}. et .XXV., el mois d'avril [5]. Et ne demande

1. Orig. lat. : sine revocare eos.
2. Il existe de cet acte deux expéditions différentes, l'une et l'
lées des sceaux du comte et de la comtesse de Flandre ; la prem
de Paris, 1226, décembre (Arch. nat., J 533, n° 7) ; la seconde
Lille, 1227, janvier (1226, v. st.), (Arch. nat., J 533, n° 8). Ell
publiées par Teulet, *Layettes*, II, 110-11.
3. Orig. lat. : quin.
4. Il s'agit de la « convenenche ».
5. Du 1er au 11 avril 1226. Cf. Petit-Dutaillis, *Étude sur la
règne de Louis VIII*, p. 495. Orig. aux Arch. nat., J 533.

Che fut fait à Compiegne, en l'a
gneur .M. IIc. et .XXXVII., el

enches dessus escriptes, ensi cc
nues, jou, Marguerite, contesse
oy Loeys, ai juré seur Sains e
mement et loiaument à ward
ement et loiaument warder
mi hoir et mi successeur en l
chou que toutes ches cose
rpetuelment, jou ai ches p
seel. Che fu fait à Paris, e
gneur .M. IIc. XLIIII., e

venenches dessus escrip

---

tin sont omis dans la traduct

du *comte* et de la contesse de
Teulet, *Layettes*, II, 356–57.
nat., J 537, n° 54 ; publ. par

muelins à vent tout entour Yppre [3] - Et quant il
fait, si s'en vinrent par Warneston [4], et fu arse
et ne demoura vile ne maison d'illueques dusqu
et puis se retraisent à l'ost qui estoit entour Lill

Et estoit adont mesire Robers, quens d'Art
nouvelement venus de le were de Gascoingne [5],
mesire Charles, li mareschiaus et li connestabl
gent furent retrait à l'ost, si se parti li quens
ausques tost après, de l'ost, et li quens de Boul
quens de Sansoirre, Loeys de Clermont, Philip
tois, fiex de noble conte d'Artois, mesires Jakes
Pol et mout d'autres boins chevaliers avoec aus,

---

1. D'après Guiart furent pris Jean de Singhehem et son f
éd. *D. Bouquet*, vers 13897-98.

2. Jacquemart de Houques ; Guiart, vers 13900.

3. Une chanson en est demeurée :

Tous les forsbors ardirent
Et les moulins à vent.
Trestout autour la ville
Ne demoura noient.

Cité par VANDENPEEREBOOM, *Ypriana*, VI, 121.

4. Ms. : Warnesta.

5. L'itinéraire de Robert d'Artois, venant de Gascogne en
marqué par les dates suivantes : 1297, 8 juin, à La Réole ; -
Paris ; — 12 juillet, à Lens ; — 1er août, au siège de Lille ; — 3
Aire ; — 4 août, à Saint-Omer ; — 26 août, à Aire ; — 26 septem
munster. (D'après les documents des Archives du Pas-de-Calai

out grande, et eurent m
e qui couroit à un lès, e
et de karetes, que Flam
ais riens ne leur valut q
passaissent outre. Et pas
un petit ponchel estroit
sement arbalestier de Sai
et se gent victore le plus
t fu le bataille le mardi
st, qui fu l'an del incarn
xx. XVII [1].

---

alement appelée bataille de F
amp, parce que les forces enne
Bulscamp à une demi-lieue au
urnes, doit être maintenue, non
plus répandue, mais encore pa
les chroniqueurs contemporai
essus, écrit par un défenseur de
ire flamande dont Louis van

e du règne d'Albert, il y eut
On y vit du côté des Flamands
ec beaucoup d'hommes coura
de Furnes. Le comte d'Artoi

Et quant che fu fait no gent se logierent Furnes et i burent et mengierent et jurent et, après chou, il s'en partirent et boutere vile, et puis se retrairent à l'ost devant Lille

1297, 1er sept. Et se rendi le vile de Lille le jour saint en diemenche [4], l'an del incarnation .M.

---

lippe, combattaient contre eux. Au moment où l'action a châtelain de Furnes et le sire de Ghistelles passèrent à c'était convenu. Voyant leur défection, Jean de Gavre di Juliers : « Cher enfant, nous serons tous mis en pièces nous ont trahis ; nous ferions mieux de nous en retourn désastre ». Guillaume répondit : « Je ne fuirai jamais ! Je que je me suis sauvé par crainte ! Ce serait une honte race ; j'aime mieux me battre ». Et le combat commença. voulut pas reculer, et il se battit entouré des siens, de c de la châtellenie de Cassel, de ceux de la ville et de l Furnes. Le combat devint terrible. Le sire de Gavre ton jeune Guillaume de Juliers, et ses compagnons. Mais accomplirent maint fait d'armes, plus d'un de leurs ennei toire de sa vie. On les eût volontiers reçus prisonniers, lurent pas se rendre ». *Spiegel historiaal*, liv. IV, chap. vi

1. Henri, comte de Blamont.

2. Ce personnage est également cité par Guiart, vers 14

3. Espaneham dans Guiart (vers 13964) ; il s'agit sans do Sponheim (Provinces rhénanes).

4. Voici le récit du siège de Lille dans la *Chronique Tou*

« L'an mil .IIc. IIIIxx. XVI. sist li biaux rois Phelippe devant Lille (le siège de Lille par Philippe le Bel dura semaines, du 23 juin au 1er septembre). Et y eut de le cité sodoiiers à pierses cottes et blans chaspiaus. Et disoit-on q plus diligens et les mieux servans en tout de touttes les royaume. Et tant y sist, et assally, et leur bailla de pain

en p

ens Lille estoit le co
son fils aîné, plus t
e rendirent aussi, sau
accordé. Dont se pa
it à Audenarde, si qu
ans, et toute la basse
nst Robiert, fils le co
e reprit Damme le 10
xelles, f. 2 r°, col. 1.
e le 1er septembre 1297
b. Saint-Bavon à Gan
e l'*État à Gand*, Saint

s, né vers 1233 (Arch
, bourgeois de Douai
en 1284 (Arch. du N
296 (Arch. de Douai
âteau *de Douai*, preu

Bruges publiés par Gil
ille *de Bruges*, I, 54.
limore, près de Winc
l'Écluse sur le Zwin.
our se rendre à Gand
rant son séjour en Fla
ard Ier *en Flandre*, pul
usée britannique, dans
elgique, 3e série, t. XII
sienne.

logiés à Englemoustier, à .v. lieues près de
.ij. prelas au roy et au conte, sauf chou qu'i
doit mie bataille, car il n'apartenoit mie
leur fist donner bien à entendre que, s'il ozo
de Gant, à tout leur effors, que il estoie près
pour lui et pour sen effort d'yaus rechevo
Edouars, ne li quens de Flandres, ne leur g

---

1. Jean Pédogre, de Calais, le vainqueur de Zierikzee, plus habile amiral de son temps.

2. Le chroniqueur anglais, N. Trevet, raconte le pa d'Edouard Ier, dans les termes qui suivent :

« Igitur decimo calendas septembris (24 août) rex nave soluta classe sulcato mari, sexto calendas septembris (27 Flandriam.

« Naute Portuenses et Gernemuthenses, mutuo flagrant navibus ab his que militum erant, conserunt ad invicem succumbentibusque Gernemuthensibus de navibus eorun sumuntur. Rex Anglie Brugiam veniens assensum villanc nes, inter ipsum et comitem initas, petivit, ex parte sua tatem expensarum offerens ad muniendam et cingendai Que cum villani renuerent, comperit eos a suo alienatos c dendam villam Gallicis inclinatos ; reputansque periculos inter proditores, armato exercitu discedens, versus villa dirigit iter suum ; ubi dum moraretur rex, suborta est ap nem (Damme) discordia inter villanos et Anglicos, qui villam ipsam, multis interfectis, depredati sunt, in displi regis. Rex Francorum, audito adventu regis Anglorum in menter consternatus, ad unius diete spatium se substraxit

Nic. Triveti Annales, éd. Hog, p. 362-63.

mais ons et s'armerent n
si is sirent hors encontre
eut bien .vj. c. mors
aut es hors de le vile.
thum e, et les fist chesse
efine nt les coses deva

èves entre le roi de France et
t ses alliés, de l'autre, fut scel
ubl. dans *Rymer* à la date). Le
qu'au 7 décembre 1297, et pour
nove mbre 1297, en l'abbaye de
ju'au 18 février 1298 (acte pub
le 28 janvier 1298, un nouveau
'au 6 janvier 1300 (acte publ.,
ui le Philippe le Bel, dans *F*
grou pant ces différents traité
ues pour deux ans.

. Anglais et les Gantois, à C
récit par un chroniqueur angla
, treugis biennalibus, dum a
mnibus prepararent, ecce sedi
ngregati sunt namque ex univ
dicitur, plus quam quatuor mil
tatem de Gaunt, sparsim quid
contra eorum propositum ori
cavernis plurimis. Dic vero

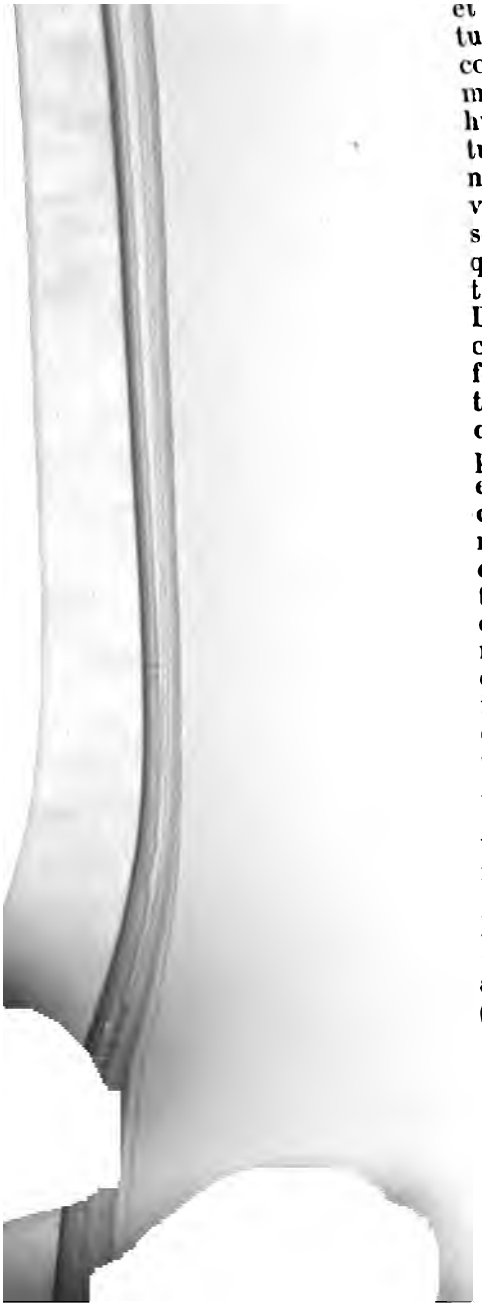

et inde, nec perierunt ex ipsis nisi sex persone, et incorrupt
tum civitatis. Partibus itaque ad congrediendum hinc inde p
comes ipse Flandrensis ad regem nostrum, tristis quidem, v
mutato, et ait regi : « Domine, mi rex, miserere servo tuo et
huic ». Et ait rex : « Quid est hoc, comes, num introduxisti r
tuam ut seduceres nos? ». Et comes ad hec : « Absit a me
mi : novit enim Ille cui nota sunt secreta cordis abscondita,
voluntate et scientia mea facta sunt hec, et innocens ego sur
sceleris hujus ; populus autem iste dure cervicis est, et mil
quasi incastigabilis ». Et ait Rex : « Vade quantocius et cast
tuum, ut ab incepto errore sileant et conquiescant, alioquin
Deum ego castigabo eos hodie pro omnibus seculis ». Fe
comes, et, sedato populo, quasi post horam reversus est. Iniit
fedus et trium dierum treugas inter se statuerunt, infra quas
tur omnia hinc inde ablata, et hoc sub pena capitis et membr
que communes justitie secundum arbitrium discretorum. (
partes hujusmodi tractatus haberentur, proposuerunt Fla
excusationem eorum, se multas ab Anglicis passos injuria
direptione bonorum, violationibus uxorum et oppressionibus
rum, insuper in homicidiis multis et atrocissimis injuriis. Et
emendas fieri non sperabant, ideo armata manu processerunt
timore perterriti satisfacere cogerentur. Rex autem in arct
quod multi erant numero et presumptuosi valde, sciensqu
nisi de voluntate eorum sibi et suis facilem non patere egr
etiam contingere frequenter quod ob populum multum crim
inultum, pacifice loquebatur ad eos. Et data pecunia magn
eorum et injuriis, reversus est in Angliam circa medium Qu
Chron. de Walter de Hemingburgh, éd. de la *English hist*
II, 170-73.

Le chroniqueur néerlandais, Louis van Velthem, qui séjo
vers cette époque, expose, comme il le fait toujours, l
manière favorable aux Flamands :

Après avoir rapporté comment le roi d'Angleterre s'ét
Brabant pour voir sa fille, qui en avait épousé le duc, Ve
« Le roi résolut de revenir en Flandre, où personne ne v
armée. Celle-ci s'était prise de querelle violente avec les g
(Gand). Anglais et Gallois prétendaient prendre de force, sa

ons ; ils faisaient aux Gantois d
leurs femmes et leurs filles, et
nt. Telles furent, entre autres,
la ville. La situation ne faisai
it v enus aux mains, n'eussent
de Flandre. C'est ainsi que cet
ien la vengeance éclata.
ent résolurent de courir l'aven
. N ombre de ceux-ci restèrent
leu rs pertes, si le comte de H
l ui-même sentit sa vie en da
m prit qu'il avait à faire à un
lle avec ses gens. Mais ceux-ci
en evaient-ils quelque chose
m age ?
ar d un homme se laisse violen
is à-vis de lui de plus en pl
p erçoit que sa patience ne l
l tout pour le tout, il résist
'a fligeait, dût-il sacrifier sa v
r rogant devenir plus humble

A nglais et aux Gallois dans
E ux qui étaient tout d'abo
ations, ils subirent ce que
Le roi s'en retourna préc
piegel historical, liv. IV, ch

Li viscontes de Touars.
Li viscontes de Lymoges.
Li sires de Couchi.
Mesires Raouls de Neele, connestables.
Mesires Godefrois de Braibant.
Guys, frere le conte de Haynau.
Mesires Guillaumes li Archevesques.
Mesires Hugues li Archevesques.
Li sires de Harecourt.
Li camberlens de Tankarville.
Mesires Phelippes d'Artois.
Mesires Jakes de Saint-Pol.
Li sires de Montmorenchi.
Mesires Berars de Marcoel.
Aymars de Poitiers.
Li sires de Chastel-Raoul.
Mesires Jakes de Bayone.
Li viscontes de Pois.
Li viscontes du Pont de Remy.
Li viscontes de Rocheval.
Li viscontes de Paregnies.
Li viscontes de Vantadour, sires de Mor
Li viscontes d'Embetere.

rchiac.
ıfremès.
en Poitou.
ısiaus de Chievre, à cui l

t faite du roi de Franche
it l'astenanche de le wer

Artois, à nostre baillie
ıs assavoir que nous avon
eur le roy de Franche-
le :
grace de Dieu, roys de
ıbert, conte d'Artois, sa
ıions les trancris de la
prise entre nous, d'une
e, seelées de nostre seel
les convenanches, les o
; seur ledite souffranche

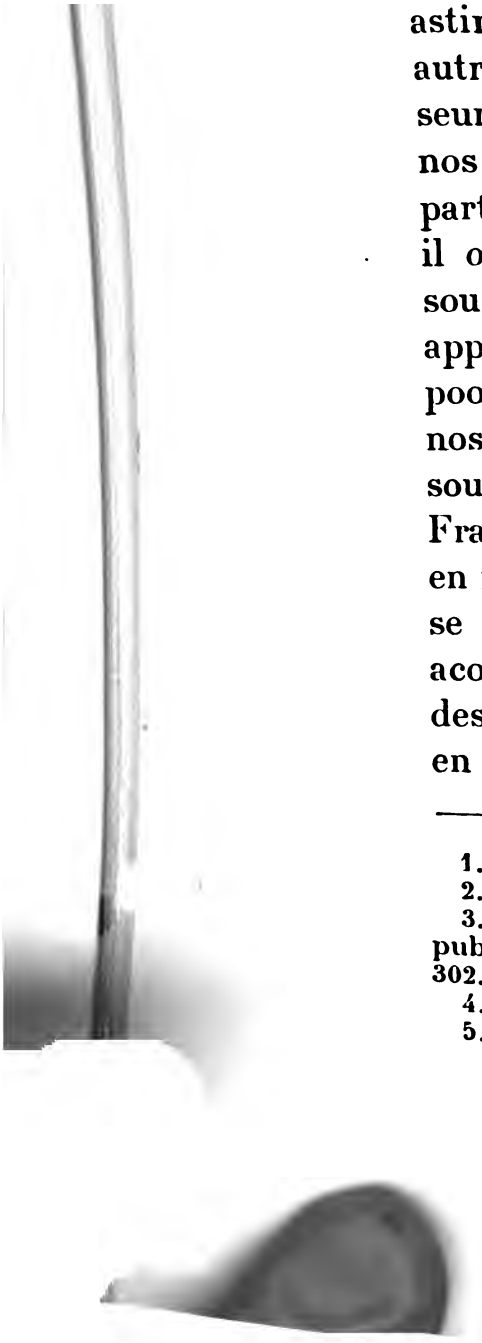

astinenche de guerre donner et otroier, et d
autres coses, tout ausi comme se nous y fuiss
seur les discors et les guerres meus u meues
nos aliés, d'une part, et le roi de Franche et ses
part ; et o pooir de jurer en nostre ame à [3] wa
il ordeneroient et accorderoient seur les disc
souffranches, astinence dessus dite, [et] [4] s
appartenans à che ; — il, par la vertu et par l'au
pooir, en nom de nous, [pour nous] [5], pour nos
nos hommes, sugis et aliés et aidans, ont d
souffranche u astinence de guerre as message
Franche, envoiiés à Tournay pour les coses
en nom dudit roy de France, pour li, pour s
se hommes aliés et aidans, et fait autres
acors et ordenanches contenues ès lettres see
desdis nos messages, desqueles lettres le ten
en cheste fourme :

---

1. Dublin.
2. Durham.
3. Le ms. porte : et ; la correction ci-dessus est fai
publié par Dumont, *Corps universel diplomatique du*
302.
4. Mot rétabli d'après le texte de Dumont.
5. Mots rétablis d'après le texte de Dumont.

à reverens peres G
illaume, evesques d'A
t. de Bourgoingne
de Saint-Pol, R. c
chevaliers dudit ro
le meisme roy de F
és et convenenches
guerres dessus dites
et au meisme roy p
iés, hommes et subg
ent des ore juques à
à venir, d'illecques
8 après en .j. an

---

ion d'après les textes pu

l'Épiphanie.
ms. et rétablis d'après l
rdon du copiste s'expliq

endues jusqu'au 7 janv
er 1300.

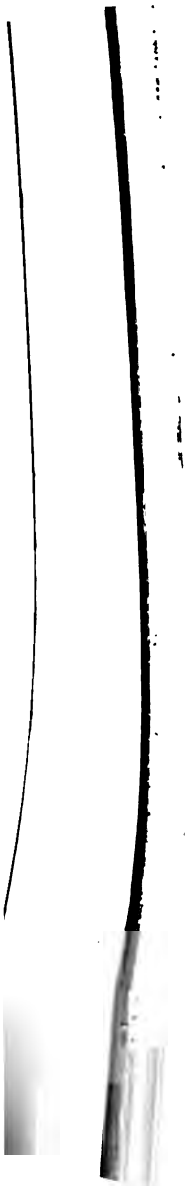

esté [pris] [3] par l
de se partie, jusc
tout là u il leur p
ladite souffranc
de Franche, si
que il tiennen
fu prise. Et v
roi d'Englete
de guerre, l
soustenron
hommes, a
sions, ho
rement
par quo
franche
dedens
voloie
alié

1
2
pa

aurra la souffranche de
nommes, aliet u aidant
che ou sus ses aliés,
l'Engletère, ou si ali
re, che qui avera est
feront amender et tou
ne, u après se che
ne durant. Et avoecq
les premieres souffr
en leur forches et
nt faites et otroiés.
t, alié, tenront che
souffranche peut e
. De requief, nous
a et dela soient os
olenté de .ij. che
etera .j. et li roy

---

igé d'après Rymer et

durant ladite souffranche. Et chiaus que l
tere i metera, de par soi, aront plain pooir
de che faire, et de metre et de faire metre
que i sera à metre, et se il ne le faisoient,
tere, alié, homme et aidant seront tenu du

« Et est assavoir que li roys d'Engleter
li quens de Flandres et si enfant, ch'est
Robert et mesire Guillaumes de Flandre
Namur [jurront] [7] que il garderont et feron
hommes, aliés et aidans, bien et loiaume
franche et tous les articles dessus dis et
tant comme touche aus, leur hommes, alié

« Et nous, Amés, quens de Savoie, An
et Othes de Granchon, chevalier, procu
d'Engletere, à che establi, avons juré en
souffranche u astinence de guerre et toutes le
conditions et articles dessus dis, gardera et

1. Rymer et Dumont : *jurront*.
2. Ms. : *les*.
3. Ms. : *et*.
4. Mot ajouté d'après Rymer et Dumont.
5. Rymer et Dumont : jurront.
6. Ms. : *averont esté* ; Rymer : *avenront* ; Dumont
7. Rétabli d'après Rymer et Dumont.

hoirs que nous les g
ir en toutes les coses
si comme il est dessus
ses, nous avons fait n
ées à Tournay, en l'a
le feste de le Purificati
Ic. IIIIxx. et .XVII 3.

Saint-Bavon (1297, 9 octobre
roi d'Angleterre étaient
magne, le comte de Flandr
e Brabant, le comte de Holl
, seigneur d'Arlai, Jean
utier, son frère, seigneur
de Faucon, le seigneur d
Montbéliard, seigneur
lleneuve, et plusieurs a
e Hollande, de Gascoigr

imprimé par Dumont,
302-303, et par M. de Li
20-222. — L'acte renver
i de France, — le texte
ier (à la date).
mont, *op. cit.*, I, 302-303

en le maniere et en la tourme dessus dite
lettres de nostre seigneur le roy dessus di
Saint-Omer, seur le seel de le baillie de Sa
de grace .M. IIc. IIIIxx. et .XVII., le m
Brandons [3]. »

---

1. Il faut lire probablement Novigentum (Nogent-sur
de cette lettre était sans aucun doute en latin ; le chron
duit n'ayant pu identifier le nom de lieu a transcrit l'inc
telle qu'il la trouvait dans l'acte. Les 4 et 11 février 12
était à Paris (indication de M. Ch.-V. Langlois) ; la l
question ci-dessus doit donc être située dans les enviro

2. 1298, 7 février.

3. 1298, 25 février. — On voit, par l'acte ci-dessus, les
Philippe le Bel pour assurer l'exécution du traité concl
Edouard Ier faisait part aux sheriffs de son royaume d
avec le roi de France « laquele suffraunce deyt durer jek
la Typhayne prochain à venir et de illeques deques u
manere que tuz marchaunz et tutes genz puissent sauv
demurer et marchaunder et qe durant ladite souffran
audit roi de France terres ne possessions, homes, sug
avenist que l'on fist encontre, nus mettroms et feroms
dedans 40 jours que seroms requis ; et facez deffendre a
bayllie, que nus, sous forfaiture de vye et de membre,
porrent forfere, ne facent grevance à genz du royaum
terres ses alliez ; et encore vous commandons et enjoig
cun de porz de mer en vostre baillye, elisez quatre bons
les maitres des nefs ke il garderont ben la suffrance.

« Et facez aussi jurer les dyz quatre personnes ke
porterunt pur eschiver que entre la une partye et l'a
avenir à genz del royaume de France ne de ses alliez.
nostre cher fils, à Langley, le 8me jour de févr., l'an de r

Publié dans la chronique de Barth. de Cotton, éd. d
p. 340-43.

Et vinrent par Dikemue d
li païs s'estoit revelés, c
té de soudoiers d'Alemaing
et y avoient fait mout gra
mesire Charles fu venus
endre pour faire monseig
enir là dessi à le nuit. Or
nue tout dolant pour cho
ait ensi atendre, et mout
chevaus pour les mauvais
it à Bruges, avint que li si
maison et avoit bien .vj.
iet. Et fist sentir au mar
eu. Et adont s'esmut li os
Iallengien. Et fu pris li
et bien .iiij. c. hommes

---

tit de Paris le 1er janvier 1300.

chiedenis der Gemeenten van Oost-Vlaanderen, t. VIII, *Malde*

3. Le combat est décrit par Guill. Guiart. C'est en en parlan sa fameuse description des goedendags qui suscite de si vives

A granz bastons pesanz ferrez
A .j. long fer agu devant,
Vont ceuz de France recevant.
Tiex bastons qu'il portent en guerre
Ont nom *godendac* en la terre :
Goden dac, c'est *bon jour* à dire,
Qui en françois le veust descrire.
Cil baston sont lonc et traitiz,
Pour férir à .ij. mainz faitiz ;
Et quant l'en en faut au descendre,
Se cil qui fiert i veust entendre
Et il en sache bien ouvrer,
Tantost puet son cop recouvrer
Et ferir (sans s'aler moquant)
Du bout devant, en estoquant
Son ennemi parmi le ventre.
Et li fers est aguz qui entre.
Legierement, de plaine assiète,
Par touz les lieus où l'on en giète,
S'arméures ne le détiennent.
Cil qui ces granz godendaz tiennent,
Qu'il ont à .ij. poinz empoingniez,
Sont .j. poi des rens esloigniez.
De bien férir ne sont pas lasche
Entre les genz le roi en tasche ;
Aux destriers donnent tiex mériax
Amont, parmi les hatériax,
Qui des pesanz cops qu'il ourdissent
En pluseurs lieus les estourdissent,
Si qu'a poi qu'à terre ne chiéent.

G. Guiart, éd. *D. Bouquet*, XXII, 233, vers 14408-14437

4. Lomme.

erchi d'aus pour chou
urné. Or fist tant mesir
u devers monseigneur
ant. Et parla à sen per
t as chevaliers qui ch
ir : monseigneur Villa
Villaume de Nivele [2],
neur Joiffroy de Rosi
monseigneur de Verb
onseigneur de Menin,
onseigneur Alart de R
Nivele. Et fist tant mesi
rsonnes devant dites
roy ; et che fu à mi-ma
ans. Et furent amené
né à Paris [3]. Et les co

---

ses compagnons y arrivèrer
2 *Artésienne*

ville en Beausse, l
Bondues, monseig
Vertbos à Montle
tele, monseigneur
à le Noniere [5] en
monseigneur W
die, et monseig
sonne [7].

---

1. Mariage de
Blanche, sœur d
2. « L'an mil
fil, et toutte le
roy commanda
de Flandre fut
Joffroy de Ro
2 v°, col. 2.
3. Anjou.
4. Issoudu
5. A la No
6. Falaise
7. Ces dé
Renaud de
flamands
Flandre, I
Le récit
La *Chron*
précieus
« L'an
sire Jac
rois, ou

Chronique Tournais
, motifs qui sont cert
server que, s'il est vr
ssessions voisines de
s, comme le donnerai

s de Saint-Pol et ses g
t enforchierent des h
es jones filles, et tant
t, et aultres, se mire
f. 2 r°, col. 2.
our de may, vint le R
confirmée par l'itinérai
où on les reçupt à mou
le fyance en yaulx. Et r
aux juyaulx du pays de
nt et ralerent par Lille
Paris ». *Chronique Tou

nt « circa medium martii
s précise. Il faut rapproc
ses et de celui de Velthem
s *Gandenses* de la « Colle
nement de l'histoire », p.
s été fait, de mettre dans
cette circonstance. Ici er
tradition lui assignait. Il
rent contenz entre eus, do
de grans genz, le roi ne se
ois debonnerement, comm
onne pais fust entre eus, et

ne issir se par aus
ueroit et qu'il volo
d'autre part, li ba
nt.

nps, avoit à Brug
Roy [2], qui estoit p

---

ulaire des négociations
Jacques de Saint-Pol)
et leur parla avec viol
ns du roi, ses écuyers, se
son aise. Il poursuivait
e faire perdre au roi sa te
jamais gens du peuple
Le roi se trouverait-il
s, hautes de cent pieds
pouvoir de vous saisir ! »
u haut de l'église, ouvrit
ole de la tête aux pieds
s'en souciait pas, et se
dire : « J'ai bien fait ».
'en allèrent, après avoir
ulu leur imposer une cont
drait la leur extorquer qu'
Cependant, peu après, un
s qui reprirent, par opposi
11 mai 1302, publ. par le
Flandriæ, I, 309.
fameux tribun Brugeois.
conformément aux conclusi

kemuns et autre fuissent alollet ensamle, et les n
que chiaus de Gant. Or seut li kemuns de Br
estoit ensi haïs de monseigneur Jakemon. Et v
font que li bourgois leur eurent tout en convent à
plus par forche que autrement. Et prenoit li k
leur et en vivoient. Et furent chil du Dent [2] et
bourc tout tourné par forche devers aus, et tout
delà le Dent avoec, et ostoient les baillieus de
et y metoient autres [3].

---

tion du savant M. Gilliodts-van Severen dans la *Flandre*, an
p. 298 et p. 308-309.

1. La Chronique Artésienne est exactement confirmée pa
« Lorsque les Brugeois apprirent que les Gantois s'était sou
parmi eux une joie sans pareille. Un tisserand, Pierre Coni
branle. Et c'est merveille qu'un tisserand, qui était presque ur
faire de tels prodiges. Pierre Coninc était trapu et petit,
obscure, sans biens ; et c'est lui qui fit tant de mal au roi !
que commencèrent les troubles à Bruges parmi les gens du pe
se rendit à la tête des Brugeois qui tirèrent leurs épées, ma
Damme, puis sur Maele. Nul n'eut le temps de les prévenir
liv. IV, chap. x. La concordance exacte de la Chronique Art
Velthem, aussi bien pour le portrait de Coninc que pour
sociale à laquelle il appartenait, est d'une grande importance
controverses.

2. Damme.

3. « En ce tamps se retournerent ceux de Gand, du Dam
bourcq, et se mirent avec cheux de Bruges, et se mirent
ost et à baniere, avec messire Guis de Namur et Guillaum
comme sodoiiers de le quemunité et traictres de Flandres,
rant le pays par de là le Lis. Et se rendi le ville de Courtrai
tel se tint car il estoit bien pourvu de vivres et de deffenses
gens d'armes. Après s'en ralerent Flamens chascun en se ville

elles 7383, f. 3 r°, col. 2

avarre, était un marin
française en croisière
nt il tenta une descen
oncière, *le Blocus cont*
ns la *Revue des Questi*

pasquerie : le temps p
uit jours du temps pa
es 23-29 avril 1302.
] jour de may, se revel
avoit ordonné, et fu par
npliers, et prinrent à seig
Male et prinrent chiaulx
les tiestes ». *Chroniqu*
l 1.
hem, où Coninc fit décap
les Gantois envoyèrent au
former des évènements. Il
ments d'amitié, et propos
inc l'accepta sans délai,
our, une tête avec sa colle
messager. Il envoya un
cours de la Lys. Le 12 m
es Gantois et Saint-Pol) —
devant Gand avec des trou
bourg de Gand) entre So
Gand), ce qui produisit à
ous les citoyens sortirent,
qu'il n'était pas venu po
dre s'ils voulaient, oui ou
t oui, l'autre disait non ; ce

riche homme de Bruges, et tout leur ami, que chieus
qui avoient esté à tuer chiaus de Male widaissent
et si fisent-il. Si s'en alerent au Dent. Et après cl
mesire Jakes de Saint-Pol et toutes ses gens devant
Et adont [2] vinrent dessi à .xxx. bourgois, ou .x

à vêpres. Confus, Coninc et les Brugeois retournèrent chez eux.
regret, messire Gui (de Namur, fils du comte de Flandre) se *retir*
bant. Guillaume de Juliers monta à cheval et partit pour Maestricl
inquiet : les évènements avaient tourné autrement qu'il l'avai
Dès que Coninc fut de retour à Bruges, on l'arrêta, on l'accusa de
parce qu'il avait échoué devant Gand. On le jeta en prison, ce
sionna des troubles, l'un étant pour lui, l'autre contre. Finalem
fit sortir de la ville. Coninc s'enfuit, mécontent. Ce fut le mas
Maele qui fut cause de sa perte ». Velthem, liv. IV, chap. XIV *et*
(Dans ce passage de Velthem, les noms propres sont altérés. Nous
reconnaissants à M. Willem de Vreese, professeur à l'université d
des indications qui nous ont permis de les reconstituer avec
blance).

1. Li dels, li deus : deuil, chagrin.

2. Il sera intéressant de rapprocher le récit que la *Chronique Ar*
fait des Matines de Bruges, récit composé avec beaucoup de *préc*
de modération, de la version légendaire que l'imagination fit naître
le peuple de Flandre et dont Velthem s'est fait l'interprète *passion*

« Cinq jours après sa marche contre Gand, Saint-Pol vint à Brug
des apparences qui étaient toutes de concorde et d'amitié. Il fit sav
patriciens que les auteurs du massacre de Maele et des troubles ant
devaient être désignés, afin qu'ils fussent incarcérés et jugés ; les co
seraient mis à mort, puis la ville aurait une bonne paix. Les bo
craignaient que l'évènement tournât plus mal pour eux; mais i
tinrent aux paroles de Saint-Pol, confiants en son honneur de *ch*
Ceux qui craignaient d'être mis en accusation s'enfuirent sans br

es du Zwin, ainsi qu'
la fausseté de Saint-Pol.
u roi un chevalier craign
prit congé de son hôtes
r à cette heure ? — Femme
n ce moment. Le peuple e
le l'épée. C'est pourquoi je
ssacre qu'il y ait jamais eu
vrai ? — Oui, femme. Si je
arce que je ne veux pas vo
nuit, dans la ville, n'a qui
rents de se tenir sur leur
du Roi fut ébruité. Les po
en grandes troupes armées
es maisons, dans les rues,
e mettre en défense, nomb
pa que fort peu. Et ceux d
nfuirent sans demander leu
jet du massacre. Flote, Lauw
èrent le cœur serré d'angoiss
t la journée que l'on a appe
e action, où périrent au moi
de France, et bien d'autres
nce en eut si grand courroux
mener à faire la paix avec c
t l'événement d'autres furent
ui avaient été exilés, rentrèr
s, qui avaient voulu les faire
vec joie. Les partisans du Roi
ville, et on releva le Lion qui
oriaal, liv. IV, chap. xv et xv

doient trouver, et en ochisent et prisent quanq
Et meesmement leur oste, u il estoient h
aidoient à traïr, et toute le vile estoit en leu
Et les femmes meismes getoient, des solier
seles et hestaus pour aus agrever. Et adont
mesire Jakes pour peur de mort, et li tua-on .j.
là fu ochis mesire Wautiers de Sapignies ma
Maigres de le Viesvile, mesire Mahiex d'Estourn
seur autre chevalier et escuier. Et de no gens
tornerent à deffense, on dist que mesires Jehans,
de Lens, et li castelains de Lille et mesire Pierre
loy et leur gent l'avoient mout bien fait. Et mesi
du Bruec, baillius de Bruges, eut le non qu'il le
Et là il eut bien .xliiij. chevaliers pris et pluiseurs
de tous païs, et mis en pluiseurs lieus. Et fu mis
son mesire Aimers, à le maison d'un tripier, et dis
avoit à non Jehans Amions, et là il fina pour .xx
raenchon [2]. Et maistres Gieffrois du Bos, rechev
Flandres [3], fu pris li douzime de gentiex hommes e

---

1. Des soliers ; du haut des étages ou des greniers ; en lat. *sola* flamand *zolder*.

2. Nous comprenons qu'Aimers (de Poitiers) prit le nom méd Jean Amions et, grâce à ce subterfuge, fut rendu libre par le moyennant la modeste rançon de 30 lb.

3. Geoffroi Dubois était clerc du roi de France.

fu rent mes s tor ca
iseurs s'en bla le gr e ur cis
nt li plu ont assemb par s'en e c l
. Et ad à Bruges par fait l e r e nd
manda t fait ce fait. fait l t re
ui avoien el ils avoient dev ant en t re
an duqu n-chy fu de et con p r re en
l occisio hois en partie on les Piet ne
s Franc ntendre que li quemuns en
firent e anda avecque lui, sie oi
ubte rem party Chronique Tournaisi e ch
estoient se armé c
ville ». Chron nuit on li Fran n o s
col. 1. ce que crier que
, que, sur une ient alarme. L
Vrient », pour le sar cria et de F
x qui ne on Sechilt
ng (lisez mai) « coururent
ent Flamens Adont tuerent bien
de Vrient ». en emprison
en tuant ; et se en
escuiers, et ms. de Bruxelles
urnaisienne, fuy par
s'en
alité des Franchois et de son oste
nseil de son oste castiel de Court
ires Jacque au castiel, puis s
s, et garni bien le le conte d
y demora tant que Bruxelles 7383, f
enne, ms. de Bru manderent le con
hil de Bruges clerq qui es
e Flandres. et ung estoient à sa
umes de Jullés ; et nuit, li qu
usdit. Et, sur une grand bour
and partie des plus pour ce que o
erent leur avoir pour et que ilz le
du roy de France,

kerke et mesire Gilles ses frere, avoecques lu
valiers. Et assist Pierres li Roys le castel atou
de gent de commun, et assirent [1] .vj. semaines
seurs journées y eut grans assaus, et furent c
à grant meskief de vivre, pour chou qu'il n
secours. Et à che point estoit Robers, quens
Arras. Si avoit ses gens avoec lui et mut pour
sel. Et quant Pierres li Roys et se gent seu
quens d'Artois et se gent venoient, si se desi
alerent à Courtray, et assirent le castel de Cour
1302, 23 juin. fu le samedi devant le saint Jehan, l'an .M. I
ans.

*Chi commenchent li nom des chevaliers qui
rent u castel de Courtray avoecques le castelain*

Mesire Pierres de Mournay, de Berry, qui
avoit esté devant.

Mesire Bauduins de Tienes, dis de Heuchin.

---

depuis firent leur paix au roy ». *Chronique Tournaisienn*
Bruxelles 7383, f. 2 v°.

« L'an mil .III°. II., le .xxiiij°. de may, le quemuns de Valenc
revela, dont on en coppa .xv. les tiestes ». *Chronique Tournai*
de Bruxelles 7383, f. 3 r°, col. 1.

1. Ms. issirent.

l., et xj^xx. arbalestrie
si à .xxij., et bien .x

iaus fu assis, ens en l
s fist geter le fu en l
caleur du feu .iiij. jo
lrechier .iij. engiens q
lt environné le castel e
t as camps et en le vile

---

l'appellent « Michel de Rauc

es de Juliers (abandonnant le
et Pierre Cominc avec lui. A
lteau que le Roi avait fait co
y avaient réuni de grands
ns de guerre. Ils étaient tout
nserver le pays de Flandre. I
ndies, dévastant la partie la
i entourait le marché. Ils lanç
ux pointes de leurs flèches et
résonnaient comme des cordes
IV, chap. XXI.

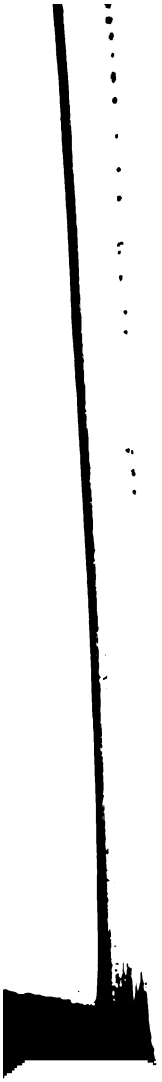

Berlaimont, originaire de Gand, et d'une compagnie d'écuyers cho
qui arrivèrent courageusement.

« La nuit passa, le jour parut. Au lever du soleil on vit
briller au château de Courtrai, occupé par la garnison françai
française s'imagina que c'était de la part du châtelain et de la
moyen d'indiquer le meilleur endroit pour attaquer la ville. I
était très brillant : ils l'abaissaient, le portaient à la ronde. A
l'assaut devait avoir lieu. Ils arrêtèrent le flambeau en face d
Après l'avoir porté du côté des Nonnes Grises couvent de C
dans la plaine, sous les murs de Courtrai, ils le lancèrent d
cavernes souterraines voilà les fossés ! aussi loin qu'ils pouva
cer. L'armée française crut qu'ils désignaient ainsi l'endroit où
aller pour leur venir en aide.

« Le comte d'Artois aperçut ce signe et s'avança du côté de l'Or
ceux du château agitèrent leurs épées nues pour indiquer aux
danger auquel ils s'exposaient. Ceux du château croyaient avoi
mais leurs signaux avaient engagé les Français dans une direct
de fossés, fossés auxquels ils ne s'attendaient pas, en sorte qu'ils
cher à la mort ainsi que nous allons le dire ». Velthem, livre IV, c

Velthem décrit ensuite les onze *échelles* de l'armée française.
miraculeux qui précèdent le combat et rapporte les discours
Puis il aborde le début de l'action : « On se met à tirer de l'a
combat ne commença de manière plus redoutable. Les flèches v
si grande quantité qu'elles couvraient entièrement le ciel. Cepe
Français n'en éprouvèrent aucun dommage : ils se protégeaient
hauberts, de leurs targes, de leurs heaumes, de leurs écus : ces arm
tellement criblées de flèches que, de pied en cap, on ne voyai
traits. Chaque Flamand avait contre lui deux cavaliers. La partie
gale. Mais ceux qui s'avançaient devaient y laisser leur peau.
récit d'un miracle. Lorsque les Flamands eurent épuisé leurs
ils brisèrent les cordes de leurs arcs qu'ils jetèrent contre les
chevaux qui les assaillaient. Les bêtes se rejetèrent en arriè
cabrèrent dans les rangs de leurs amis. Les Flamands acquiren
grande gloire. Artois exhortait les siens. Juliers eut à soutenir
effort. Saint-Pol et Artois poussaient des cris en français. La
devint rude et terrible. Ceux du Franc banlieue de Bruges att
les Français ; ceux-ci ne reculèrent pas, mais s'avancèrent avec v

ait culbuter la chevalerie d
lant la fuite ». On voit par
ne ne peut être soutenue. M
them où celui-ci proteste cc
nt leur défaite au stratagè
. Tout ce que l'on en peut con
passage est, selon toute pr
soit un de ces écarts d'im
au seuil de la folie.
t que le témoignage de Vel
nique Artésienne, lequel est s
tes, de quelque provenance
'est, sans doute aucun, la
ait être adoptée. Or, loin de
on peut dire de plus favorabl
es contradictions du récit de
on trouve donc, d'une part, l'
qu'ils viennent, confirmant l
Courtrai (Mémoires de l'Acadé
étrangers, t. X[1]); et, d'autre
yer les conclusions de M. Pir
ade et la version française de
ncher le débat.
énédictines.
ement exactes. Robert d'Artoi
our à Seclin. Le 2 juillet, il étai
uillet il était devant Courtrai. V
s de l'Hôtel de Robert d'Artois
Mémoire sur la bataille de Cou
ons et Belles-Lettres (Savants ét

gent, et ne pooient nos gens combatre à aus s'il n
en ches fossés et en ches mais pas. Et là ent
d'Artois et se bataille, et mesire Raous de Neele
tables, et li .ij. mareschal, et mesire Jakes de Sai
mesire Jehans de Brulas, et mout grant plenté de
estoient ordené à leurs batailles, et de pluiseu
chevaliers et leur gens, qui ne tinrent mie conroi
batailles pour le hardement et le proueche qu'il
faire à chelui jour, que tout y morurent. Et li
tuoient li uns l'autre, car il kaoient ès fossés
noioient et estaignoient li uns l'autre. Et quant li
perchurent che meskief, qui se tournoient ja à desc
se tuerent mout grant plenté de no gent. Et quant
de Saint-Pol, qui faisoit l'arriere-garde, perchut c
kief, il commanda, si tost qu'il fu près, que on se
arriere, et chascuns s'en fui qui peut, et getoi
armures jus et laissoient leur tentes et quankes il
et aussi fist mesires Loeys de Clermont, li quens
de Boulongne [2]. Et là laissierent mors tous les prin

1. Abbaye de Groeninghe.
2. « En cely desconfiture faisoient l'ariere garde monseigneur de Saint-Pol, monseigneur le comte de Bouloingne, monseigneu

'ré.
oissons.
int-Pol.
uxembourc.
ele, mareschiaus.

ancarvile.
Noefvile.
le.
ssevile [1].
e Lin-de-boef [2].
Fins [3].
Matel.

---

y avoit point de rescousse et con
pooient riens faire. Si s'en vinre
eur cloy les portes pour ce que
quel fin la chose pooit tourner.
lle et furent reçupt, et l'endema
le leur gent à Lille en garnison
xelles 7383, f. 3 r°, col. 2.
rigé d'après la liste des chevaliers
graphia regum Francorum, I, 111.
rigé d'après la *Chronographia*, I, 1

ue Artésienne.

Mesires Renaus, ses freres.
Mesires Jehans de Hangest.
Li sires de Creki.
Li sires de Seningehem.
Li sires de Boussavennes et si doi fil.
Li sires d'Aspremont.
Mesires Raous Flamens.
Mesires de Wisenale.
Mesires Jehans d'Urnas.
Mesires Mikiex de Harnes.
Mesires de Mili.
Mesires Wales Paiele.
Mesires Willaumes de Lyauve.
Li Bruns de Brunembek.
Li sires de Praias.
Mesires Jakes Loyre.
Li senescaus de Henau.
Mesires Grars de Sorel.
Mesires de Falvi.
Mesires Ridiaus de Noefvile.
Mesires Guys li Visdame.
Mesires Willaumes des Brieus, chevaliers de Bre
Mesires Jehans de Briiecourt, normans.
Mesires Jehans Martel, normans.

et uns va

innes qui furent en c

ur.

.

nsin.

nesses.

Hondeschote.

ille.

Beclurenge [1], alemans.

Esteenuise,

urent fait à che jour de

checrier et gent de me

s savoir qu'il furent tou

ns de Renesse qui leur b

ille, l'endemain, vinren

---

m très altéré, est sans aucun

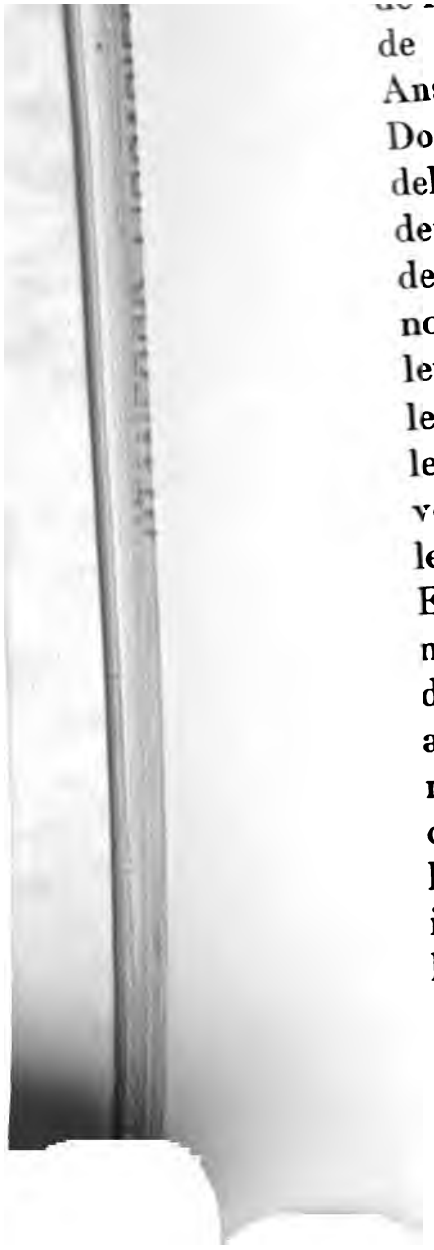

de Colembert, mesires Aliaumes de Blequin,
Ansiaus d'Anvins, mesires Hues de Divion, mesire
Dorés, mesires Mikiex de Raicourt, mesires Gadifer
del et mesires Pierres de Witernés, chevaliers.
demouré en garnison ou castel de Courtray, de p
de Franche, li dit chevalier se sont mis prison p
nous en le maniere qui s'ensuit : ch'est assavc
leur vies, leur corps, leur membres, leur honneu
les biens que il avoient oudit castel. Et devons fa
les devantdis prisons en le conté de Namur : s'il
voir à Namur ou à Viesvile ou à Faini, et leur de
leur despens convenablement tels comme à aus
Et ne les devons metre en nule vilainne prison,
mais en bele prison, tele comme il appartient
doivent estre tout ensanle, ne ne puet-on depar
avoeckes l'autre, ne metre en autre main que en
ne en autre prison que dessus est dit. Et doit
cuns des prisons dessusdis un escuier pour estr
lui et pour pourcachier ses besongnes en sen pa
il li plaira, et li castelains de Lens .ij. escu
barbier, ou autre u lieu de sen barbier. Et est

1. Maestricht.

; et chascune de eles nous
ument à tenir et garder, et
; comme loial, sans aler n
par autrui, et prions et re
; nommés que il toutes les c
promettre et avoir en co
seaus, à garder et tenir en
En tesmongnage de lequele
elées de nos seaus, avoec les
près s'ensivent. Et nous
mesire Robers de Levringeh
ote, mesire Henris de Lonsi
sire Othes d'Estenus [1] et me
priere et à le requeste de
neur Guy de Namur et m
s, *devant* nommés, toutes
es et chascune de elles, nous

---

e même que celui qui est appelé plus

le pais par [illegible] qui estoient garni d
roy en Flandres. Et se rendirent tout, fors le ca
Rippemonde, qui se tint tressi à mi-may l'an .M.
.III. ans, et avoit à nom li castelains Willaumes de
bourgueignons. Des prouesches qui furent faites
tamps par devant le castel, il i en eut mout faites.

Ch'est chou qui est avenu puis que chele dolereuse a
fiture fu devant Courtray.

Après ches coses avenues, et que li roys de Franc
seut, il fist semonre ses hos. Et li Flamenc, chele ser
seuue, vinrent devant Lille atout leur 'gent. Et là
envoiés de par le roy, li quens de Sanssoire, garde
vile, et si estoit garde du castel mesire Gautiers d'Aut
1302, 4 août. Et adonc li Flamenc assalirent Lille. Et che fu le sa
après le saint Pierre entrant aoust, l'an de grace .M.
et .II. ans, et assalirent au lès devers Courtray, et l'e
1302, 5 août. main chil de Lille otrierent le vile à rendre s'il n'av
secours du roy dedens le mi-aoust [1]. Et li roys avoit fa
semonce en tel maniere qu'il ne devoit venir devan

1. Voyez l'accord — 1302, 6 août, s. l. — scellé de Jean de Namur; p
par Brun-Lavainne et Elie Brun, *les Sept sièges de Lille*, p. 89-91.

après il s'ala logier à Famj
Et après il s'ala logier à V
Braiele; en lequele host on
mes, que à cheval, que à
gens le roy à paroles de f
irerent bien ches journées
t li Flamenc logié au fossé

---

a bataille de Courtrai) envoya le r
ille de Lille et le xixe jour de juign
Bruges et le pays de Flandres, a
e de Namur. Et firent le venredy
t crueux à deux portes. Dont en
nte de Sanssoire, pour avoir sec
t point, et cil de Lille se rendirent
omte de Namur, leurs vies sauves
te se gent. Et aussi se rendi le cas
ent de le garnison que le roy y a
de Bruxelles 7383, f. 3 r°, col. 2–f.
canal souvent confondu (entre
3, éd. de la *Collection des textes*
-Fossé. Le Boulenrieu est déjà
des *Gesta Cameracensium epis*
le que le Boulenrieu ait, au xiii^e^
Neuf. D'après Delpech (*la Tactiq*
se serait étendu entre Le Forest
s notes de M. Félix Brassart). La
olona ou *boloniana* (rappelant

1302, 30 sept. Et l'endemain chil de Douay ardirent Viteri et les vil
d'entour et une partie de Gaverele [2], et ochirent les g
et desreuboient le leur [3].

---

1. Date confirmée par J. de Saint-Victor, *D. Bouquet*, XXI, 639, G
2. La seigneurie de Gavrelle, dans la mouvance de la couronne d'A
appartenait à la famille de Saint-Aubin. Voy. Félix Brassart, *Histoir
château et de la châtellenie de Douai*, Preuves (CXI), p. 214.
3. « Quand elle (la ville de Lille) se fu rendue au comte de Na
comme capitainne des Flamens, le comte fist mettre ou castiel grant g
son de bonnes gens d'armes. Dont s'en alerent Flamens logier à Hal
din, et là aporterent cil de Betune et cil d'Eire les clefs de leurs vill
comte de Namur et à Flamens. Dont se retrayrent à Lille, car ilz av
oy dire que le roy venoit en Flandres. Pourquoy li Flamens et me
Guillaume de Jullés, cheux de le terre d'Alos et de le tierre de Vast (
d'Alost et pays de Waes), avec le conte de Namur et l'autre quemunit
Flandres, se retrayrent. Et le roy aprochoit atout moult grant plent
gent d'armes ; et de ses quemunes vinrent à Arras et à Vitry. Et li co
de Namur, messire Guis sen frere, Guilleme de Jullés et li quemun
Flandre estoient logiet et gardoient les fossez de Boulainrieu, au le
parosce de Raisse. Et entrues fu prinse Betune des François, par trai
si comme on disoit.
« En ce temps eubt en l'os du roy une discort entre le quemune, l'
l'autre ; et fu pour leur gages que on ne les voloit paier. Adont dire
nobles que les quemunes estoient tout ung, et cuiderent que les Flar
et le quemune du royaume fuissent tout ung contre iaux et contre le
mais nennil, ains cremoient fort les Flamens pour le besongne de Cou
et aussi les cremoit le roy. Et adonc se desloga le roy soudainnement
retray à Arras, et Flamens poursievirent et vinrent à Vitry, trouve
grans pourveances que le roy avoit laissiet et en prinst chascun se p
et après se retrairent Flamens et revint chascuns en sen eduy et pay
villes de Flandres, et demora Courtray et Lille bien wardées de bo
gens. Le roy s'en rala en France et donna congié à toutes ses quemun
aux nobles, et demora environ de Arras et de Vitry du jour Nostre-D

1302, 25 déc. de se chevalerie à Saint-Omer, le jour de Noel
.III^c^. et .II. ans, qui fu un demars[3], et seut q
venu grant plenté de Flamens u moustier de l
1302, 26 déc. Watenes, qui estoit demourés. Si avint que l'en
chevaucha seur aus, et li mareschal aussi, et leu
quant il vinrent là si virent bien vj.^m^. Flamens de
rengiés, et bien .vij^xx^ à cheval, tous rengiés pour c
Et adont il ordena ses batailles et chevaucha

---

1. « En ce temps estoit capitaine en la ville de Lille, *de pa*
munes de Flandres, ung moult vaillant chevallier qui fut nomm
sien. Celluy chevallier, avecques la garnison et les manans *de*
Lille, fist pluiseurs grans courses jusques devant les portes de To
tellement les destraingnoit, que nulz vivres ne autres *biens n'y*
pas venir fors a moult grant meschief et dangier. Et quant ilz fure
tis que les garnisons du roy estoient venues sur les frontieres de
ilz envoierent par devers messire Jaques de Bayonne, qui se
Saint-Omer; si lui firent remoustrer les très grans oultrages que
sons de la ville de Lille leur faisoient. Adont ledit messire Jaques
que messire Foucault de Merle, mareschal de France, s'en yroit
der Tournay, en sa compagnie, quatorze cens hommes d'*armes*,
fist. ». Anc. chron. de Flandre, *D. Bouquet*, XXII, 385, B-D.

2. Watten; abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, diocèse de Térou
C'est à tort que les éditeurs des *Anciennes chroniques de Flandres*
quet, XXII, 363, B), suivis par M. H. Moranville (*Chronographia*
fient cette abbaye avec l'abbaye de Westine, de l'ordre de Cît
nom « Watenes » est nettement indiqué aussi bien par la *Chroniq*
sienne que par les *Anciennes chroniques de Flandre* et celles-ci m
bien l'emplacement « à deux lieues de Saint-Omer ».

3. Qui fut un mardi; le ms. porte « en demars », faute du copis
« un demars ».

argent en le [illegible]
int en l'ayue le conte de Henau
nnestable de Franche. Et avoit li
tous ses hommes. Et quant il
rochier les Flamens qui estoient
Engien et li sires [ ] [1]
que le were ne se mouvoit mie
ute pour le roy de Franche. S
nsel de combatre. Adont reward
il li estoient fali et qu'il ne
ns aussi, qui estoient bien .x.m
cheval. Et adonc seut li quer
trivé .ij. ans as Flamens; si
Valenchiennes. Et li Flamer
n, et, quant il furent en le vil
gent à l'espée et ardirent
aïs.

de chiaus de Saint-Omer, mais des nostres
personne qui fust de nom ; ne aussi n'i eut-il
delà, fors gens à piet. Et là estoit Willaumes
une autre route, et estoit descendus à piet, et s
les Flamens, et fu ses chevaus pris de no gent e
avoit tant de pule à piet entour lui qu'il s'esto
ensanle et estoient si seré que nos gens, qui est
lié et lasse, et leur cheval aussi, de chele occh
qu'il n'eurent mie consel qu'il assalissent chele
laumes de Julers estoit; et furent si près li uns
qu'il parlerent ensanle, et demoura Willaumes d
chele bataille qui estoit si drue et si espesse ens
aussi belement que nos gens issirent de Saint-O
belement il se retraisent arriere [3] et waagnier

1. La *Chronique Artésienne* donne plus loin, p. 65, la dat
ce combat, le 4 avril 1303.

2. Ce chiffre, invraisemblable, est cependant confirmé par le
chroniques de Flandre qui continuent à suivre d'une manièr
Chronique Artésienne : « ... les mors qui gesoient par terre sur
lesquelz furent nombrez à quinze mille ». *D. Bouquet*, XXII, 3

3. « Quand le gentil capitaine (Jacques de Bayonne) perchut
pourroit rompre et que le soleil aloit fors vers terre, il com
banieres que ilz se retrayssent ; et incontinent les banieres s
les unes après les aultres, et tout le petit pas, ainsi qu'elles est
nées. Quant les Flamens les veirent reculer, si les sieuvirent.

de l'Escluse, et y furent li .ij. mareschal, et se faire chevauchie seur le Bassée, et furent bie chevauchie .xij^{c}. armures de fer, à cheval, sans

1. Sans doute pour .iiij^{m}.
2. Ms. : O.
3. C'est du même fait d'armes que la *Chronique Tournaisi* ces termes : « L'an mil .III^{c}. III., le jeudi après closes Pasq fu prins le prevost de Lille et se route du quemun de Tournay Courtray) et de garnison ». Ms. de Bruxelles 7383, f. 3 v°, *col*
4. Ici le récit des *Anciennes chroniques de Flandre* confond Bassée du mois d'avril 1303, avec celle du Pont-à-Wendin (18 Voy. plus loin, p. 79. Voici ce récit : « Sire Liebaut de Bau Hubert de Beaujeu et le sire de Vaucoulour se partirent d moult belle compaignie pour aller assaillir l'église de le Bass tant fort emparée que merveilles. Quant tous furent passez le l din et ainsi comme ils approchoient ceste eglise, tantost perche chier les batailles des Flamens toutes en bonne ordonnance. les Franchois les percheurent avanchier, ilz chevauchierent s les cuidier combatre ; et les Flamens qui se sentoient en f retraissent sur costière à leur avantage ; et lors iceulz Franç drent fort de assaillir. Là encommança ung cruel et merveil Toutesfois furent en la fin les Franchois mis en desconfiture ; mens, qui savoient les adresces du pays, de toutes pars les enc lement que à paines s'en povoit nulz eschapper. Illec furent mor de Vaucoulour et de Wendin ; et les aultres chevalliers françoi firent et se misrent en fuite. Aulcuns se saulvèrent et aulcuns n Flamens ne chassièrent pas longuement, pour tant que ilz n'o ser le Pont à Wendin. Et sire Lubault de Baufremont fut tel at estre prins, que l'endemain il se fist porter en la ville d'Arras, de ses navreures. Si fut par son ordonnance enterré aux Cordel *Bouquet*, XXII, 385-86.

…sire Willaumes …, mai
…hiaus de l'establie de Betl
s.

…oint à Bouchain.

…emaine de le Pentecouste que m
…eschiaus, et de ses gens demou
…y, seurent que, à l'encontre d
… l'Escaut Flamens assanlé. Si y
… as Flamens et peu y meffiren
… pour aler querre un passage
… l'Escaut, au pas à le Rone. [4]
…lamens qui chelui pas wardoie

…r cette identification cf. Brassart, *Histoi*
…de Douai, à la table.
…lle.
…le l'Escaut qu'elle joint à Avelghem.

gens de Carembaut avoecques lui, .iij.m. pietons et .l. armures de fer à cheval, pour venir à Lens et por païs waster, si assirent monseigneur Brodoul de Dor en se maison. Et il manda au castelain de Lens secour il y vint à .vij^{xx}. armures de fer. Et tantost qu'il vire secours il se partirent et se mirent à le fuite par devei marès; s'en y eut bien mors .iij.c. et .xviij. pris en vi tout chou fu fait en fuiant sans nule deffense.

Adont firent li Flamenc trive au conte de Henau mesires Phelippes de Flandres [3] si estoit venus de R en chelui tamps, et se partirent li Flamenc de Horl Et par tout u mesire Phelippes de Flandres venoit à b viles, il li faisoient houmage et lors [4] leur command aler à Cassel. Et, dedens les octaves de le saint Jehan furent bien assanlé .v.c. mil homme de piet, tout du

---

1. La date exacte de ce fait d'armes est donnée par la *Chronique naisienne* : « L'an mil .iij^{c}. iij., le mardi devant le saint Bernabé (4 juin) Flamenc desconfy au Pont-à-Rone de le garnison et des bonnes g Tournay environ de .xxv.c. » Ms. de Bruxelles 7383, f. 3 v°, col. 2.
2. La translation de saint Eloi ; non la saint Eloi qui est le 1er déc
3. Philippe de Thiette, troisième fils du comte de Flandre Gui de pierre.
4. Ms. : loes.
5. Avant le 1er juillet 1303.

artirent et laissie
rent et se mervell
t cuidierent qu'il
voir que, quant il
conroy, et en aloit

---

ques de Flandre contin

nce, qui moult soubtil
demandoient riens aultr
e de fortune, il ne vou
ui sembloit mie bon, co
s devant Courtray. Et d
ille de Saint-Omer à to
s venroient en grande
adverty qu'il n'avoit mi
nguement entretenir ; si
ettroit à la voye à toute
ure de Dieu. Mais il ne s
ieures et aultres habillem
spens que ils avoient fa
entendre que ilz aloient
eur fut laissié trousser et
le connestable entendi q
e la ville, il fist comma
sieuvist de par le roy. I
et aler parmi les champs
ça, l'aultre la, traversant
eances que tout ne despou
n gastoient que n'en mang
III, 391, F-J.

... furent retrait, gra
s, et li connestables, mesires (
alés par pluiseurs fois parler
i estoit demourés à Amiens,
s à monseigneur Charle, que
us chevauchast vers Douay, p
essonnoient les biens du païs
le jour saint Pierre entra
iers, mareschiaus, li quens,
nesire Jehans de Pont-Vaire
v^c. armures de fer, à cheva
ent devant le vile de
ui jour li castelains de
s de vile, et Ymbers de R
e lès. Et quant chil de Dou

---

traction usuelle.
, cant. d'Heuchin.

ne s[illegible] chessoi[illegible] qu[illegible]
e li r[illegible]oys respondi
ssen[illegible] au siege devant
de Savoie à monseig
qu'il levast le siege
it re spit, et che fu

Phelippes à Douay
es de Julers et
land[illegible]res; et quant
arle[illegible]r. Et quant
ita[illegible]tant par les
con saus balla pl
sen consel, à
eur Mahiu de

---

l'E[illegible]ières, affluen
ns [illegible]e manuscrit.
tiai[illegible]es de Philip
ira[illegible]c, lequel n'
r à Béraud de
am[illegible]nds. « san
is.

ame[illegible]c se furent retrait, gra
s, et li connestables, mesires
alés par pluiseurs fois parle
li es[illegible]toit demourés à Amiens
es à monseigneur Charle, que
aus [illegible]hevauchast vers Douay, F
ness[illegible]nnoient les biens du païs
le jour saint Pierre entra
biers, mareschiaus, li quens
mesi[illegible]re Jehans de Pont-Vaire
xv^c^. armures de fer, à chev
eren[illegible]t devant le vile de
elui jour li castelains de
ès de vile, et Ymbers de R
re lès. Et quant chil de Dou

---

ontraction usuelle.
bis, cant. d'Heuchin.

chevaucha cher ... jou...
...urs maisons qui estoient d...
...our[2], qui estoit le conté d...
...e. Et tout chil de che pais q...
...oient trait ens u castel de
...areschal et ses gens, mais
...toient peu de gens; si se
...de pris, mais che ne fur...
...our que li arsins fu fais, l...
...inrent à Arras et atendoit
...du jour saint Jehan-Decoll...
...nis, evesques d'Orliens, f...
...senefia que li roys venr...

...dimence devant le saint Leure...
...e dimence après (11 août) vin...
...adont estoit pape Bonifasse ...
...ugres et eriticques. Et le jo...
..., furent Flamens desconfy ...
...xelles 7383, f. 3 v°, col. 2.
...hroniqueur appelle ailleurs ...
...e scribe. Haubourdin appart...
...ans le territoire lillois une ...

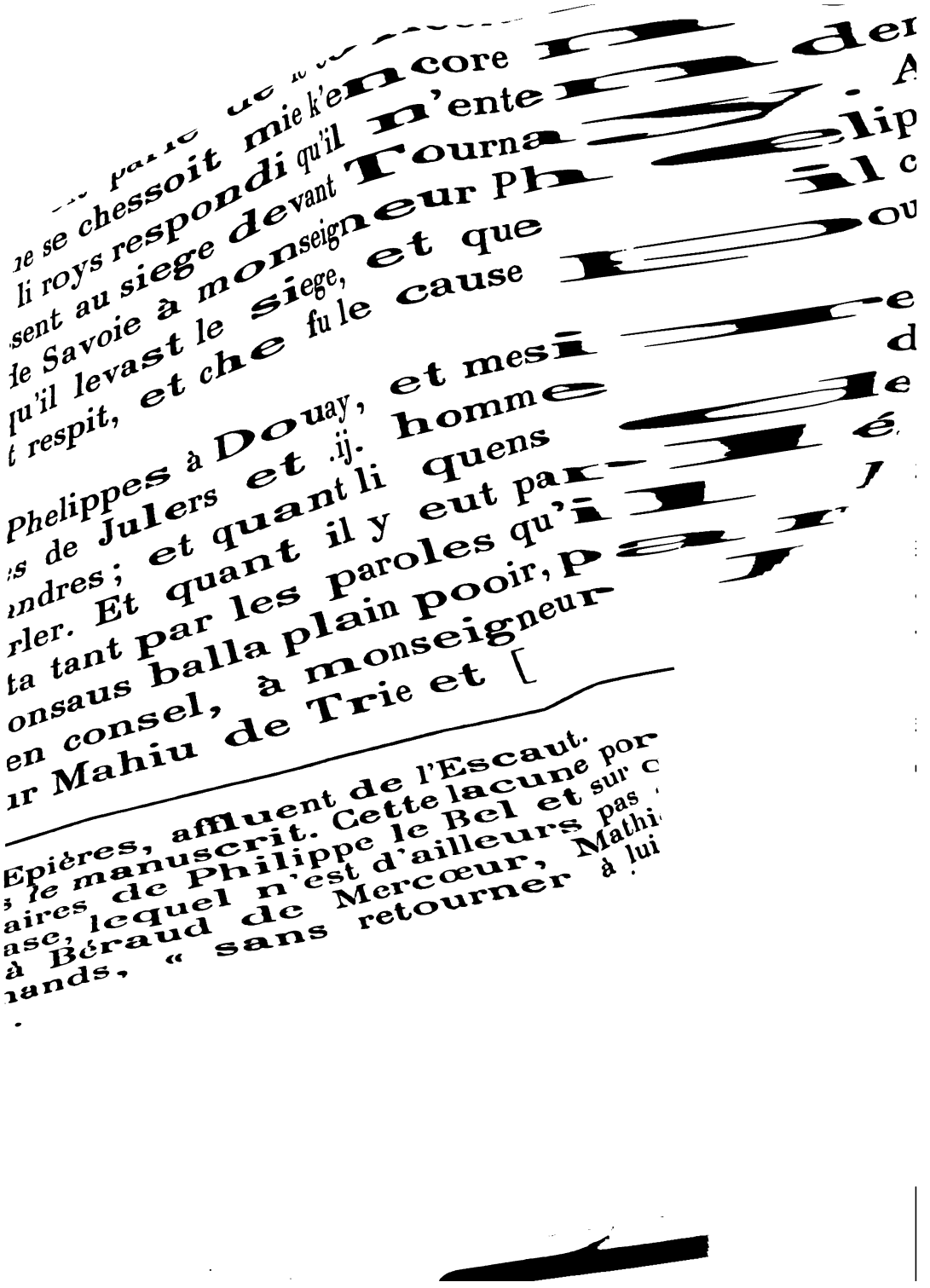

... parle de le ...

ne se chessoit mie k'encore n... der

li roys respondi qu'il n'ente... A

sent au siege devant Tourna... elip

de Savoie à monseigneur Ph... il c

qu'il levast le siege, et que ... ou

t respit, et che fu le cause ...

Phelippes à Douay, et mesi... e

s de Julers et .ij. homme ... d

ndres; et quant li quens ... e

rler. Et quant il y eut par... é

ta tant par les paroles qu'i... l

onsaus balla plain pooir, par...

en consel, à monseigneur ...

ur Mahiu de Trie et [

Epières, affluent de l'Escaut.
s le manuscrit. Cette lacune por
aires de Philippe le Bel et sur c
ase, lequel n'est d'ailleurs pas
à Béraud de Mercœur, Mathi
nands, « sans retourner à lui

el maniere qu'il peussen
ut le royaume .v. ans
à court. Et puis ralong
si à mi juing, et seur fo
naniere que chil de Dou
es entour leur vile pour
rive durant. Et dont r
s chou qu'il avoit fait
, qui fu en che tamps l
à Arras mesires Gaut
e Franche, et li .ij
erle et mesires Miles
nes de Flandres fu re
roy, ne en sen conse
royaume de donner
: astenanches en .j.
lu jour saint Jehan-

---

n jeudi, non un vendred

3. Et dont revinren
oy. Si avint que il oï
ras devant *la* Magda
connestables et to
ras le demars devan
. CCC. et .IIII., et a
s biens et argent les
l avoient dehors le vi
nelui jour en l'abie des
li connestable ne s'i
outes les gens d'arme
ous les jours les gens
piet avoec aus, pour w
tes de Douay; mais il

---

ti.
e, qui faisaient tourner les n
grande importance pour la
le *Bel en Flandre*, p. 456.
1 sept., Douai — de l'échevin
e Thiette), *Arch. nat.*, J 544,
ilippe de Thiette, or. sc., *Arch*
, abbaye de femmes, de l'ordr
ai.

ou mesire Thiebaus
pas de Wingles ; et l
qu'il convint que mesir
et toutes ses gens, p
pour combatre à plain
es de Vaucoulour [2] et
le cauchie du Pont-
stable. Si paletoient li
es .ij. pas, et fu toute
ises en conroi. Et
t avoient cloies seur
Si avint que li sires
rs, et .ij. escuiers, y
e-Wendin, et furent
our mettre en tere. E

---

eur de Vaucouleurs, fils de
ueur) et de Mahaut de Lacy.

al ler, quand j. messa
que li Flamenc estoien
nt le Pont-de-Wendin
ge de chiaus qui estoi
rras en un merkedi, oc
npous, et le devenres
s d'aler avant tressi à
tou dis à l'encontre de l
t se traisent li Flamens
'ressin [2] pour chou qu'il
du roy. Et li roy se
ssi à Tournay. Et mesi
Marquel, li quens de Fo
xvj^c. armures de fer, sa

Gu iart, *D. Bouquet*, XXII, 2(

lan ois étaient à Marcq, Bouvin
su r la Marcq.

arte sienne.

avoir le bataille, et y

les marès qui estoient en
ler à aus. Si se retraist-
et se bataille l'arriere gard
u vigile de le mi-auoust, li
r d'Escornay et le seigne
du Vertbos pour faire p
, chelui jour et l'endemai
parlement, et ne peut-o
Kuc et li sires d'Escor
roys ne voloit prendre
l se combateroient et
n ralerent à leur ost. E
r le roy, se retraist et
lamenc avoient dit. F

---

ies. Non loin de là, à l'oues
'aumont est établie par la do
t : à une lieue d'Orchies. T
ancien régime, était appel

il y en avoit .xv. de chev
ien avoir le bataille, et
s.
our les marès qui estoien
ssanler à aus. Si se retrai
ys et se bataille l'arriere g
'il fu vigile de le mi-auoust
ieur d'Escornay et le seign
art du Vertbos pour faire
-on, chelui jour et l'endema
s, parlement, et ne peut-o
de Kuc et li sires d'Escorn
li roys ne voloit prendre d
u'il se combateroient et
'en ralerent à leur ost. Et
par le roy, se retraist et po
Flamenc avoient dit. Et

ee.
chies. Non loin de là, à l'ouest, *la*
Faumont est établie par la double *i*
et : à une lieue d'Orchies. Tout pr
l'ancien régime, était appelée :

Flamens, et que li er
chiés que li pieton s'
que li Flamen avoient
ient encore les gens le
ore riens fait d'armes.
u waaing, li dus de Bo
epoi, li connestables et
sus les Flamens, mais
getoient li engien le

---

ement de ces engins et les ap

oi, devant sa banière,
ançois .iij. perdriaus
erres aux enniaus
mens, grosses et males.

s 20556-59.
trouve dans l'Histoire de (

erres et perdrials
murs et as kernals.

a, cite un texte du XIIe siè
mortier entouré d'autrès
Littré).

r : li quens d'A
rr- es de la Serr

Mo- ns-en-Pévele, da
qu- e sur la mort du c
ant-) le jour saint I
ens desconfy par .x
de Jullés, et estoit
i. I- ont requist li c
aul- lui demanda
lers- de Julers ». Ad
ero- it mie à finance
; l'u- n des capitaines
ute- ant du roy, et t
n; e- là fu monseign
uel Je ne veuil pas
ppa- parmy le corp
it t- l chose dont le
; l'o- ist mors. Et en
que- il estoit par ces
apr- ez (19 août), s
nne- ms. de Bruxel
e la *Chronique To*
s pa- Jean de Saint-
nça- s le mieux inf
exe- rcitu etiam sunt
Reg- inaldo, comite I
mis- ricordiam peter
ctus Guillelmus Rob
acu- n,) est occisus

uxe- rre.

y. Si avint que mesire
rent as gens le roy. l
es, mesire Loeys, li co
t autre princhе et ch
e devant le maladerie -
lres, mesire Gras de Hal
t, qui estoit capitaine d
de Lille. Et s'acorderen
ois en .x. jours [2] : en tell
t courre sus le roy deden
nouvoit de sen siège, chi
ns et sans meffait, et se l
ooit aler quel part qu'il
chil de Lille ne li pooient
après les .x. jours passés,
s'en pooient avoec mons
se voloient partir de le

---

it.
e 1304.

eur[illegible]
s à monseigneur Phe
Alart de Robais, liq
qui le porte Saint-Pie
le ville de Lille .xx.r
gois de le ville qui n'
on. Et li menus kemu
ıtoient as convenenc
nt aler avoec monseig
oy en ses tentes [1]. N
ıs fust soufferte. Si
auté vaurrent tenir,
ıté de gent qui volo
ırs wardoit. Et ado
le ville, ensiqu'il l'a
re le boine gent de
u roy le traïson, ne

---

de plus, la division de
re de langue français, le
pour le comte de Flandı
rance.

ngleterre,

tés de ce
ents de la
ais.
— tué à

— tué à

u dép — du

. et cant.

FILS (JEAN
p. 50 — (J.
été établi
gardien,
es trêves
andre).
i s'éten-
Rache :
nt, p. 55.
de can-
Philippe
p. 93.

Bourg
Robe
Boussa
vesne
Boutier
Bouvill
cham
Mons
Braban
Belgi
Braban
——— fo
p. 36
Braiba
Braiba
II.
Braiba
God
Braie
La
Brebi
kin
Bredé
vri
Brex
tés

hâteau
44 ; —
vallée
urnai,
nte de
mands
57 ; —
t leurs

Voy.

r d'Ar-
Châlon
ure de
devant

E DE),
ixerre,
lon et
mtesse
royale
ns-en-

tué à

, Châ-

6 ;

oy.

Fl.
ou-
la
par
les
le

). de

OMTE
e en

ntale,
par
itule,
avec
es, p.
oi, p.
romis

J

l'*Orchies*. — Voy. Orchies.
e *Saint-Pol*. — Voy. Châtil-
Jacques de).
.E, Eure-et-Loir, arr. Chartres:
uillaume de Mortagne y est
é prisonnier, p. 34.
er, COMTE D'AUMALE, fils de
inand Ier, dit de Ponthieu et
anne de Dammartin : — tué à
trai, p. 49.
I D'AVESNES, COMTE DE HAI-
: — dans l'armée royale en
p. 21; — se retire devant
lamands qui prennent Les-
, p. 59; — conclut des trêves
les Flamands, p. 64.
, DUC DE BRABANT : — au
des Flamands conclut des
avec le roi de France, p.
négocie le traité de Mar-
, p. 92.
DUC DE BRETAGNE : — dans
e royale en 1297, p. 21; —
ie des trêves avec les repré-
ats du roi d'Angleterre, p. 25;
t le guet devant Lille, p. 91.
JEAN DE BRIENNE
teiller de Fran
Brienne, empe
nople et de Bér
— assiste à la
ment par les
Flandre se p
leur père, p. 8.
JEAN DE BRIENNE
de Jean Ier et
tillon : — dans
1297, p. 21; —
p. 49.
JEAN DE BRILLECOU
mand : — tué à
JEAN II, dit le Bon
fils de Robert
de Bourbon :
royale en 1297,
JEAN DE HAINAUT
(*en latin* Sine
de Jean II d'A
lippine de Luxe
la bataille de C
JEAN, CHATELAIN
taine à Furnes,

nct du précé-
ille de St-Omer,

de Gui de Dam-
lle de Luxem-
ıu de jurer l'ob-
:s entre les cou-
:e et d'Angle-
vage le Hainaut
, p. 59; — dans
, p. 65; — vient
r avec le comte
; — réunit une
, p. 89; — appa-
ıée à Marquette,
à faire pénétrer
Lille, p. 91; —
de Marquette,

nesse.
Joegni (*Li q*
Joigny.
JOIGNY, ch.-l.
l'Yonne.
JOIGNY (JEAN
s'avance sur
JONGLET, valet
de Gand, p.
JOURDAIN, fils
bourgeois d
la faction p
Jourdains de
Lin-de-bœu
JOUX (JEAN
Comtois : -
vele, p. 87.
Julers (*Guil*
Guillaume.

K

ıssonne. — Voy.
ılais.

Kassel. — V
Kuc (*Li sire*

. par le roi de
– abandonné par
ette et les Fla-

elain de) : — sa
tines de Bruges,
Courtrai, p. 50.
chevalier fla-
e des châtelains
itaine des Fla-
p. 51; — à l'af-
p. 63.
Bretagne, vi-
l'armée royale

y, comte de) :
d'Angleterre

DE) : — est

Voy. Lyon.
nem.
Abbaye de).
éthune, dit
r de Hébu-
ier à Cour-

Gohelle.
y. Louis

ique Artésie

ɪ environs de Gra-

:, *fiex le roi de*). —

lu). — Voy. Merle.
ı dép. de Seine-et-
ité qui y est scellé,

V, vicomte de) : —
ans l'armée royale

Meenen, ch.-l. de
Flandre occ., arr.

: — se constitue
ec Gui de Dam-
— mis à Nonette en
34.
r. Meurchin.
ÉVIN, dép. Pas-de-
'auquembergue : —
.es Flamands, p. 58.
la Haute-Loire, arr.

.UD X DE), maréchal

— manœuvres de
se, p. 12.
or., arr. Gand : —
Charles de Valois,

DE), châtelain de
-1300), cousin du
re : — se constitue
c Gui de Dam-
— est mis à Fa-
ndie, p. 34.
ME DE) : — se
nnier avec Gui de
33; — est mis à
34.
uens de). — Voy.
une.
évêque de Noyon :
e sentence comme
e entre le roi de
omte de Flandre,

de). — Voy. Lin-

e), p. 58. — (Situé à
p. Nord, à 4 kil.
Ce bois faisait par-
de Flandre, il fit
age de la branche
lus tard revint au

voie des
e Dam-
der des
te, p. 11;
deurs à
VIII de
mpierre,
armée à
à Arras,
pagne de
Courtrai,
il reçoit
p. 17 ; —
louard Ier
enfermés
nclut une
et Gui de
Courtrai,
rance, p.
t d'Artois
êves avec
23-30 ; —
à la tête
nt le mas-
; — arrive
pes (1302,
n retraite,
s troupes à
303, p. 69 ;

ɪɛ Cl[illegible] RMONT,
: — [illegible] a cam-
97), p[illegible] — 12-13,
ɛves [illegible] vec les
l'Ang[illegible] eterre
rai, p[illegible] — 48-49.
- tué [illegible] Cour-

; — est fait
p. 16.
ycour-t), Pas-
y.
chevalier ar-
aume de Ré-
garnison du
ii, p. 45; —
le Lens, p.

e, archevêque
prestation de
ls de Gui de
tant caution

Ronssen, dans
d'Audenarde :
ınds, p. 82.
oy. Trie.
ıevalier zélan-
le l'armée fla-
p. 51; — se

STANFORD LIBRARIES

le Bayonne
Gaucher de
ses troupes,
de l'armée
). 67; — le
capitaine,

, de), bou-
ombat au
13; —
; — dans
p. 21; —
les repré-
ngleterre,
c Charles
a bataille
a bataille
).
oy - Châ-

e-Calais,

Wavrin,
ils cadet
bert II :
onne de
, p. 60;
t — Omer,
l le Gau-
s — à

de
Sapic
(Hu
fair
Sart (
paul
Sart (
à Co
Sart (S
— d
de Co
Saumès
mée rc
Savoie (L
IV.
Savoie (T
mas.
Scarpe (
l'Escaut
enlèvent
p. 77.
Scornay (J
de). — V
Séchelles
Courtrai,
Seclin, ch.-l
du Nord :
lippe le Be
y va loger,

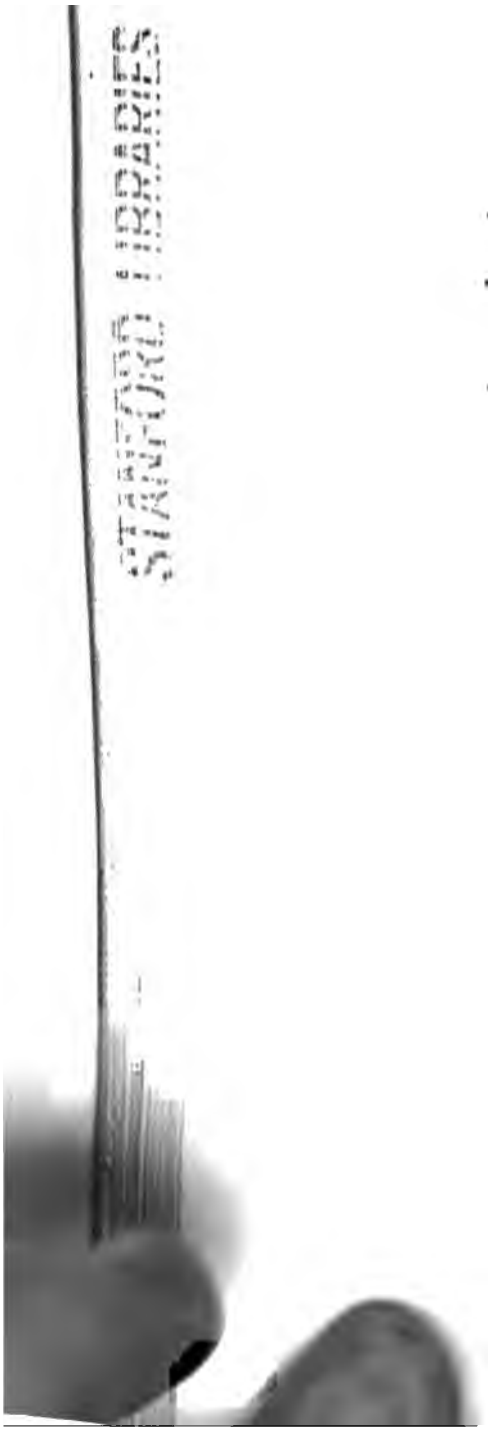

Flandre or., arr. Alost.

Taillebourg, Charent
cant. Saint-Savinien.
Taillebourg (Guillau
More de) : — dans
çaise en 1297, p. 23.
Talais (Guillaume
bourguignon : —
teau de Rupelmo
Flamands, p. 54.
Tancarville, Seine-
St-Romain.
Tancarville (Robe
lan héréditaire
— dans l'armé
p. 22 ; — tué à
Tankarville. —
Tarouche de Po
dans l'armée r
Tenremonde o
d'arr. dans la
Tenremonde (L
mande les g
64 ; — assiè
vrin, *ibid.* ;
le châtelair
eut jamais
mais à cet
une famil

STANFORD LIBRARIES

mercy.
VAUCOULEUR (Gautier de Joinville, seigneur de), fils de Geoffroi de Joinville et de Mahaut de Lacy : — est tué au Pont-à-Vendin, p. 79
VENDIN-LE-VIEIL, dép. Pas-de-Calais, cant. Lens : — l'armée française y loge, p. 78.
VENDÔME (Le fils de Jean V, comte de) : — dans l'armée royale en 1297, p. 22. (Jean V de Vendôme avait trois fils : Bouchard qui lui succéda, Jean, sire de Feuillet et Pierre de Lysinghan).
VENTADOUR, aujourd'hui Moustier-Ventadour, dép. de la Corrèze, cant. d'Egletons.
VENTADOUR, SIRE DE MONTENDRE (Le vicomte de) : — dans l'armée royale en 1297, p. 22.
Verbois (*Monseigneur de*). — Voy. Vertbois.
Verbos. — Voy. Vertbois.
VERMELE, dép. du Pas-de-Calais,
Verthos (*Grart*
VIE (GÉRIN D
Tournai : -
Tournai, p. 6
VIESVILE, prov.
lies (autrefois
— les chevali
de Courtrai y
52.
Viesvile (*Li Ma*
Maigres.
Vies-Wendin. -
Vieil.
Visdame (*Guys*
Viteri. — Voy.
VITRY-EN-ARTOIS
lais, arr. Ari
Bel y loge, p.
les Douaisiens
Vremele (*Li ba*
Vermele.
Vrenoel (*Li Brui*
neuil.

W

Wales Payele. — Voy. Payele.
WARNETON, sur la Lys, dép. du Nord, cant. de Quesnoy-sur-Deule : — est pris par Gui de Saint-Pol, p. 14.
WASSEMBOURG (JEAN DE) : — est fait
prisonnier au
p. 14.
WASTEVILER (Mes
bataille de Furi
Watenes. — Voy.

— Voy. Guil-

Y

ville.
— Voy. Hum-

ıs la Flandre
rles de Valois

Z

es Pays-Bas :
ands, p. 82.
. dans la pro-
Pays-Bas) : —

IACON, PROTAT FF

bataille de Mons-en-Pévele, p. 85 ; — fait le guet devant Lille, p. 91 ; — négocie les préliminaires du traité de Marquette, p. 92.
Robert de Torote, évêque de Langres : — prononce une sentence, comme pair de France, entre le roi de France et le comte de Flandre, p. 2.
Robès (*Grars de*). — Voy. Roubaix
Roc (Guillaume du) : — dans la garnison du château de Courtrai, p. 45.
Rocheval (Le vicomte de) : — dans l'armée royale en 1297, p. 22.
Rodez et de Rouergue (Henri II, comte de) : — dans l'armée royale en 1297.
Rodolphe, fils du roi d'Allemagne Albert d'Autriche : — épouse Blanche, sœur de Philippe le Bel, p. 34.
mand : — se
conditions de
château de Cou
Roucy, dép. de
Neufchâtel.
Roucy (Jean IV,
l'armée royale
Roudois (*Li qu*
Rhodez.
Roumans (*Ymbe*
Humbert de R
Roume. — Voy.
Roussi (*Li qu*
Roucy.
Roy (Pierron le).
Rupelmonde (Ch
pays de Waes
il avait pris l
aux Flamand
p. 54.

S

Saint-Amand-les-Eaux, dép. Nord, arr. Valenciennes : — les Flamands menacent le château, p. 70.
Saint-Amant. — Voy. Saint-Amand-les-Eaux.
Saint-Denis, é
(*Bertrans de*).
Saint-Jean (Jea
du roi d'Angl
p. 9 ; — est f

fair
SART
pau
SART (
à Co
SART (S
— d
de Co
Saumès
mée r
Savoie (*l*
IV.
Savoie (*l*
MAS.
SCARPE (
l'Escaut
enlèvent
p. 77.
Scornay (*J*
de). — V
SÉCHELLES
Courtrai,
SECLIN, ch.-l.
du Nord :
lippe le Be
y va loger,

STANFORD LIBRARIES

T

Taillebourg, Charente-Inférieure, cant. Saint-Savinien.

Taillebourg (Guillaume de Sainte-More de) : — dans l'armée française en 1297, p. 23.

Talais (Guillaume de), chevalier bourguignon : — défend le château de Rupelmonde contre les Flamands, p. 54.

Tancarville, Seine-Inférieure, cant. St-Romain.

Tancarville (Robert de), chambellan héréditaire de Normandie : — dans l'armée royale en 1297, p. 22 ; — tué à Courtrai, p. 49.

Tankarville. — Voy. Tancarville.

Tarouche de Poitou (Godefroi) : — dans l'armée royale en 1297, p. 23.

Tenremonde ou Termonde, ch.-l. d'arr. dans la Flandre or.

Tenremonde (Li conte de) : — commande les gens de Carembaut, p. 64 ; — assiège le château de Douvrin, *ibid.* ; — est mis en fuite par le châtelain de Lens, *ibid.* (Il n'y eut jamais de comte de Termonde ; mais à cette date florissait à Lille une famille patricienne du nom de Tenremon
sans doute un
de Crèvecœur
comte de Flan
Tenremonde ;
date prisonnier

Terouane (*Jakem*
archidiacre de)
(Jacques de).

Térouanne, dans
cant. d'Aire :
Lombards, p. 6
Châtillon doit s'
— les Flamands
p. 69.

Thiennes, Nord, ca

Thiennes et de Stee
Heuchin (Baudoi
seigneur de) : —
Courtrai, p. 44 ;
Jean de Lens, p. 5

Thierris de Hondes
Hondscoote.

Thomas de Savoie, co
et de Hainaut ; —
hommage au roi de

Thouars, dép. des De
de Bressuire.

STANFORD LIBRARIES

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

élève de l'École des Chartes et de

Pour les souscripteurs à la collection .....

Liber miraculorum sancte Fidis, publié d'après le de Schlestadt, avec une introduction et des notes, par l' (fasc. 21).....

Pour les souscripteurs à la collection.....

SUGER. **Vie de Louis le Gros, suivie de l'Histo** publiée par A. MOLINIER (fasc. 4).

Pour les souscripteurs à la collection.....

GALBERT DE BRUGES. **Histoire du meurtre de Char Flandre (1127-1128)**, suivie de poésies contemporain (fasc. 10).....

Pour les souscripteurs à la collection .....

PIERRE DUBOIS. **De recuperatione Terre sancte,** tr du commencement du XIVe siècle, publié par Ch.-V. LANGLOIS (

Pour les souscripteurs à la collection.....

Annales Gandenses, publiées par F. FUNCK-BRENTANO, biblio de l'Arsenal (fasc. 18).....

Pour les souscripteurs à la collection.....

Textes relatifs aux institutions privées aux époq et carolingienne, publiés par M. THÉVENIN (fasc. 3).....

Pour les souscripteurs à la collection.....

Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et France depuis le Ier siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du une introduction par Gustave FAGNIEZ (fasc. 22).

Pour les souscripteurs à la collection.....

Chartes des libertés anglaises (1100-1305), publiées par

Pour les souscripteurs à la collection.....

Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis l qu'en 1314, publiés par Ch.-V. LANGLOIS (fasc. 5).....

Pour les souscripteurs à la collection .....

Les grands traités de la guerre de Cent ans, publiés par

Pour les souscripteurs à la collection.....

Ordonnance Cabochienne (mai 1413), publiée par A. COVILL

Pour les souscripteurs à la collection.....

Documents relatifs à l'administration financière Charles VII à François Ier (1449-1523), publiés par G. J

Pour les souscripteurs à la collection.....

Les grands traités du règne de Louis XIV, publiés par l **(1648-1659)** (fasc. 15).....

Pour les souscripteurs à la collection.....

— Fascicule II **(1668-1697)** (fasc. 23).....

Pour les souscripteurs à la collection .....

Documents relatifs aux rapports du clergé avec la 1682 à 1705, publiés par L. MENTION (fasc. 14).....

Pour les souscripteurs à la collection.....

Chronique Artésienne (1295-1314), publiée par Frantz (fasc. 25) (*et carte*).....

Pour les souscripteurs.....

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

élève de l'École des Chartes et de l'École pratique des Hau
Pour les souscripteurs à la collection .....
Liber miraculorum sancte Fidis, publié d'après le
de Schlestadt, avec une introduction et des notes, par l'
(fasc. 21).....
Pour les souscripteurs à la collection.....
SUGER. **Vie de Louis le Gros, suivie de l'Histo**
publiée par A. Molinier (fasc. 4).
Pour les souscripteurs à la collection.....
GALBERT DE BRUGES. **Histoire du meurtre de Char**
Flandre (1127-1128), suivie de poésies contemporaines
(fasc. 10).....
Pour les souscripteurs à la collection .....
PIERRE DUBOIS. **De recuperatione Terre sancte**, tra
du commencement du XIVe siècle, publié par Ch.-V. Langlois (fa
Pour les souscripteurs à la collection.....
Annales Gandenses, publiées par F. Funck-Brentano, bibliot
de l'Arsenal (fasc. 18).....
Pour les souscripteurs à la collection.....
Textes relatifs aux institutions privées aux époque
et carolingienne, publiés par M. Thévenin (fasc. 3).....
Pour les souscripteurs à la collection.....
Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et d
France depuis le 1er siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du XI
une introduction par Gustave Fagniez (fasc. 22).
Pour les souscripteurs à la collection.....
Chartes des libertés anglaises (1100-1305), publiées par Ch

Pour les souscripteurs à la collection.....
Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les
qu'en 1314, publiés par Ch.-V. Langlois (fasc. 5).....
Pour les souscripteurs à la collection .....
Les grands traités de la guerre de Cent ans, publiés par E.

Pour les souscripteurs à la collection.....
Ordonnance Cabochienne (mai 1413), publiée par A. Coville (f
Pour les souscripteurs à la collection.....
Documents relatifs à l'administration financière en
Charles VII à François Ier (1449-1523), publiés par G. Jacqo

Pour les souscripteurs à la collection.....
Les grands traités du règne de Louis XIV, publiés par H. Va
(1648-1659) (fasc. 15).....
Pour les souscripteurs à la collection.....
— Fascicule II **(1668-1697)** (fasc. 23).....
Pour les souscripteurs à la collection .....
Documents relatifs aux rapports du clergé avec la ro
1682 à 1705, publiés par L. Mention (fasc. 14).....
Pour les souscripteurs à la collection.....
Chronique Artésienne (1295-1314), publiée par Frantz Func
(fasc. 25) (*et carte*).....
Pour les souscripteurs

STANFORD LIBRARIES

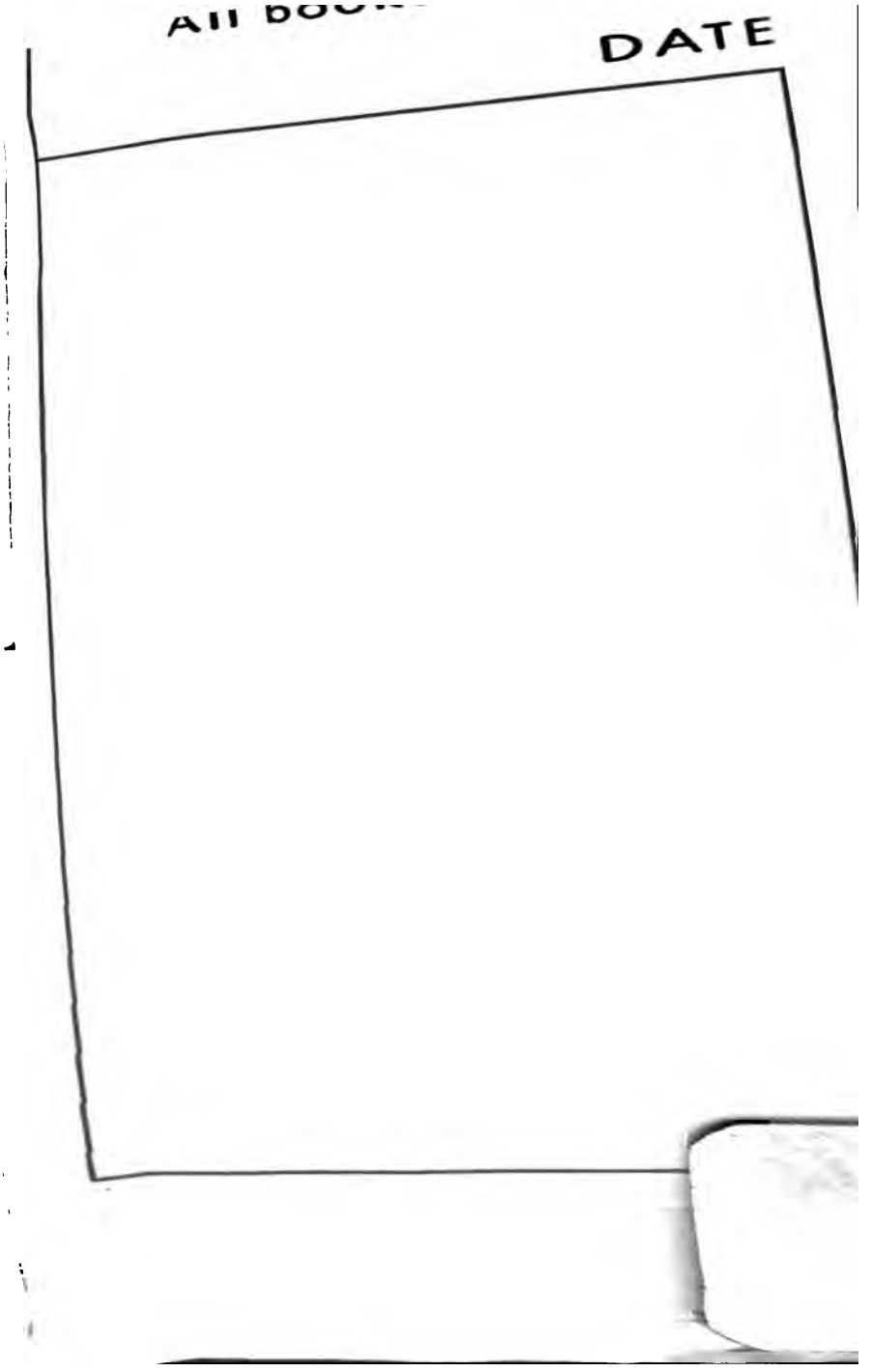
DATE